

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Séance plénière
du vendredi 13 juillet 2001**

**Plenaire vergadering
van vrijdag 13 juli 2001**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

NAMIDDAGVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	1454
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Sven Gatz à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « le projet « Quartiers verts » en collaboration avec Inter Environnement Bruxelles (IEB) et l'IBGE »	1454
— De Mme Brigitte Grouwels à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la suppression éventuelle de la redevance radio-télévision en Région de Bruxelles-Capitale »	1455
— De M. Vincent De Wolf à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement, concernant « la création d'une ASBL « Service d'accompagnement social aux locataires sociaux » »	1456
— De Mme Michèle Carthé à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la révision des conditions d'exploitation des piscines publiques en Région bruxelloise »	1457

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	1454
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Sven Gatz aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het project « <i>Quartiers verts</i> » in samenwerking met <i>Inter Environnement Bruxelles</i> (IEB) en het BIM »	1454
— Van mevrouw Brigitte Grouwels aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de eventuele afschaffing van het kijk- en luistergeld in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest »	1455
— Van de heer Vincent De Wolf aan de heer Alain Hutchinson, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bevoegd voor Huisvesting, betreffende « de oprichting van een vzw « Sociale begeleidingsdienst voor de huurders van sociale woningen » »	1456
— Van mevrouw Michèle Carthé aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de herziening van de exploitatievoorwaarden voor de openbare zwembaden in het Hoofdstedelijk Gewest »	1457

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la position de la Région par rapport au nouveau projet de restauration de l'Atomium »	1458	— Van de heer Joël Riguelle aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het standpunt van het Gewest over het nieuwe project voor de restauratie van het Atomium »	1458
— De Mme Caroline Persoons à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le contrôle de l'état des arbres le long des voiries régionales »	1459	— Van mevrouw Caroline Persoons aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de controle van de toestand van de bomen langs de gewestwegen »	1459
— De M. Denis Grimberghs à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la grève des sociétés de transports publics »	1460	— Van de heer Denis Grimberghs aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de staking van de openbare vervoermaatschappijen »	1460
Question d'actualité jointe de M. Michel Moock, concernant « les actions des travailleurs de la STIB contre la libéralisation du secteur des transports en commun »	1460	Toegevoegde dringende vraag van de heer Michel Moock, betreffende « de acties van de werknemers van de MIVB tegen de liberalisering van de sector van het openbaar vervoer »	1460
— De M. Yaron Pesztat à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « la démolition des immeubles sis avenue de Tervueren n ^{os} 122 et 124 »	1462	— Van de heer Yaron Pesztat aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « het slopen van de panden aan de Tervurenlaan nrs 122 en 124 »	1462
— De M. Jean-Pierre Cornelissen à MM. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique et Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « le respect des demandes de la Région en matière d'investissement RER dans le plan de la SNCB »	1463	— Van de heer Jean-Pierre Cornelissen aan de heren François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek en Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « het in aanmerking nemen van de wensen van het Gewest inzake investeringen voor het GEN in het plan van de NMBS »	1463
Question d'actualité jointe de Mme Evelyne Huytebroeck concernant « la réunion du comité de concertation Etat/régions sur les plans d'investissements de la SNCB »	1464	Toegevoegde dringende vraag van mevrouw Evelyne Huytebroeck, betreffende « de vergadering van het overlegcomité Staat/gewesten over de investeringsplannen van de NMBS »	1464
PROPOSITIONS DE RESOLUTION		VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE	
— Proposition de résolution (de M. Marc Cools, Mme Evelyne Huytebroeck, M. Rudi Vervoort, Mme Brigitte Grouwels, M. Sven Gatz, Mmes Adelheid Byttebier et Isabelle Gelas) concernant l'inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des Villes et Régions en Santé de l'Organisation mondiale de la Santé (n ^{os} A-199/1 et 2 – 2000/2001)	1465	— Voorstel van resolutie (van de heer Marc Cools, mevrouw Evelyne Huytebroeck, de heer Rudi Vervoort, mevrouw Brigitte Grouwels, de heer Sven Gatz, mevrouwen Adelheid Byttebier en Isabelle Gelas) houdende de inschrijving van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het net van de Gezonde Steden en Gewesten van de Wereldgezondheidsorganisatie (nrs A-199/1 en 2 – 2000/2001)	1465

	Pages		Blz.
	—		—
Discussion générale — <i>Orateur</i> : M. Christos Doukeridis , rapporteur	1465	Algemene bespreking — <i>Spreker</i> : de heer Christos Doukeridis , rapporteur	1465
Discussion des considérants et des tirets	1465	Bespreking van de consideransen en van de streepjes	1465
— Proposition de résolution (de M. Benoît Cerexhe et Mme Béatrice Fraiteur) visant à accorder une aide aux entreprises, et plus particulièrement aux PME et aux indépendants, en vue du passage à l'euro (nos A-185/1 et 2 – 2000/2001)	1466	— Voorstel van resolutie (van de heer Benoît Cerexhe en mevrouw Béatrice Fraiteur) tot het verlenen van steun aan de bedrijven en met name aan de KMO's en aan de zelfstandigen met het oog op de invoering van de euro (nrs A-185/1 en 2 – 2000/2001)	1467
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : Mme Isabelle Gelas , rapporteur, M. Eric Tomas , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, Mme Béatrice Fraiteur	1466	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : mevrouw Isabelle Gelas , rapporteur, de heer Eric Tomas , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, mevrouw Béatrice Fraiteur	1467
PROJET D'ORDONNANCE		ONTWERP VAN ORDONNANTIE	
— Projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'aux annexes A et B, faits à Kyoto le 11 décembre 1997 (n° A-201/1 – 2000/2001)	1471	— Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol van Kyoto bij het Raamverdrag van de Verenigde Naties inzake klimaatverandering, en met de bijlagen A en B, opgemaakt te Kyoto op 11 december 1997 (nr. A-201/1 – 2000/2001)	1471
Discussion générale — <i>Orateurs</i> : MM. Jean-Pierre Cornelissen , rapporteur, Michel Van Roye , Mme Béatrice Fraiteur , MM. Didier Gosuin , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur	1471	Algemene bespreking — <i>Sprekers</i> : de heren Jean-Pierre Cornelissen , rapporteur, Michel Van Roye , mevrouw Béatrice Fraiteur , de heren Didier Gosuin , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel	1471
Discussion des articles	1474	Artikelsgewijze bespreking	1474
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De Mme Fatiha Saïdi à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la prospection d'offres d'emploi pour les Bruxellois en périphérie »	1474	— Van mevrouw Fatiha Saïdi aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de prospectie voor werk-aanbiedingen voor de Brusselaars in de rand »	1474
— De Mme Danielle Caron à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la Foire du Livre »	1476	— Van mevrouw Danielle Caron aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de Boekenbeurs »	1476
— De M. Alain Daems à M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, concernant « la bonne concrétisation des derniers programmes « Quartiers d'initiatives » »	1477	— Van de heer Alain Daems aan de heer Eric Tomas, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Tewerkstelling, Economie, Energie en Huisvesting, betreffende « de concrete uitvoering van de laatste programma's over de initiatiefwijken »	1477
			1451

	Pages		Blz.
	—		—
VOTES NOMINATIFS ET VOTES RESERVES		NAAMSTEMMINGEN EN AANGEHOUDEN STEM- MINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance contenant le premier ajustement du budget des Voies et Moyens de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2001	1479	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende de eerste aanpassing van de Middelenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2001	1479
— Vote réservé et vote nominatif sur les amendements, les articles du projet d'ordonnance contenant le premier ajustement du budget général des Dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2001	1480	— Aangehouden stemming en naamstemming over de amendementen, de artikelen van het ontwerp van ordonnantie houdende de eerste aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2001	1480
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement contenant l'ajustement du budget des Voies et Moyens de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2001	1483	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van verordening houdende de aanpassing van de Middelenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2001	1483
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet de règlement contenant l'ajustement du budget général des Dépenses de l'Agglomération de Bruxelles pour l'année budgétaire 2001	1484	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van verordening houdende de aanpassing van de Algemene Uitgavenbegroting van de Agglomeratie Brussel voor het begrotingsjaar 2001	1484
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 11 mars 1999 relative à l'euro	1484	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende wijziging van de ordonnantie van 11 maart 1999 betreffende de euro	1484
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance relative aux enquêtes parlementaires	1485	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van ordonnantie betreffende het parlementair onderzoek	1485
— Vote réservé et vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance organisant la tutelle administrative sur les intercommunales de la Région de Bruxelles-Capitale	1485	— Aangehouden stemming en naamstemming over de amendementen, de aangehouden artikelen en over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende regeling van het administratief toezicht op de intercommunales van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	1485
— Vote réservé et vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance organisant la tutelle administrative sur les zones de police pluricomunales de la Région de Bruxelles-Capitale	1486	— Aangehouden stemming en naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende regeling van het administratief toezicht op de meergemeentelijke politiezones van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	1486
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution concernant l'inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des Villes et Régions en Santé de l'Organisation mondiale de la Santé	1489	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie houdende de inschrijving van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het net van de Gezonde Steden en Gewesten van de Wereldgezondheidsorganisatie	1489
— Vote réservé et vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble du projet d'ordonnance relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région de Bruxelles-Capitale	1489	— Aangehouden stemming en naamstemming over de amendementen, de aangehouden artikelen en over het geheel van het ontwerp van ordonnantie betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest	1489
— Vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à accorder une aide aux entreprises, et plus particulièrement aux PME et aux indépendants, en vue du passage à l'euro	1498	— Naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie tot het verlenen van steun aan de bedrijven en met name aan de KMO's en aan de zelfstandigen met het oog op de invoering van de euro	1498

	Pages		Blz.
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'aux annexes A et B, faits à Kyoto le 11 décembre 1997	1499	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het Protocol van Kyoto bij het Raamverdrag van de Verenigde Naties inzake klimaatverandering, en met de bijlagen A en B, opgemaakt te Kyoto op 11 december 1997	1499
— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant « l'implantation du futur centre d'accueil susceptible d'accueillir les sommets européens » et de l'interpellation jointe de M. Erik Arckens concernant « l'organisation spatiale du prochain sommet européen »	1499	— Naamstemming over de gemotiveerde moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, betreffende « de vestiging van het toekomstige centrum waar de Europese topontmoetingen zullen plaatshebben » en van de toegevoegde interpellatie van de heer Erik Arckens betreffende « de ruimtelijke organisatie van de komende Europese top »	1500
— Vote nominatif sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant « la volonté exprimée par le ministre Jos Chabert de bloquer à Bruxelles la ratification de la convention-cadre sur la protection des minorités à laquelle la Belgique a décidé d'adhérer » et l'interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant « le débat régional actuel relatif à la ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales »	1502	— Naamstemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, betreffende « het voornemen van minister Jos Chabert om de bekrachtiging van de kaderovereenkomst over de bescherming van de minderheden die België zal sluiten tegen te houden », en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende « de huidige discussie over de bekrachtiging van de kaderovereenkomst van de Raad van Europa over de bescherming van de nationale minderheden »	1502

PRESIDENCE DE **M. JAN BEGHIN**, PREMIER VICE-PRESIDENT

VOORZITTERSCHAP VAN **DE HEER JAN BEGHIN**, EERSTE ONDERVOORZITTER

La séance plénière est ouverte à 14 h 40.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.40 uur.

M. le Président. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 13 juillet 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 13 juli 2001 geopend.

EXCUSES — VERONTSCHULDIGD

M. le Président. — Ont prié d'excuser leur absence : MM. Jacques De Grave, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mmes Geneviève Meunier et Marguerite Bastien.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid : de heren Jacques De Grave, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mevr. Geneviève Meunier en Mevr. Marguerite Bastien.

QUESTIONS D'ACTUALITE — DRINGENDE VRAGEN

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER SVEN GATZ AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « HET PROJECT « QUARTIERS VERTS » IN SAMENWERKING MET INTER ENVIRONNEMENT BRUXELLES (IEB) EN HET BIM »

QUESTION D'ACTUALITE DE M. SVEN GATZ A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LE PROJET « QUARTIERS VERTS » EN COLLABORATION AVEC INTER ENVIRONNEMENT BRUXELLES (IEB) ET L'IBGE »

De Voorzitter. — De heer Sven Gatz heeft het woord voor het stellen van de vraag.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, het project « *Quartiers verts* » is een samenwerkingsverband tussen *Inter Environnement Bruxelles* — IEB — en het Brussels Instituut voor Milieubeheer waarbij inwoners en verenigingen worden opgeroepen om hun buurt groener te maken. Dit is een voortreffelijk initiatief, maar het is alleen jammer dat de oproepen enkel in het Frans zijn opgesteld. Het project gaat deze zomer van start, hoewel projecten tot 30 september kunnen worden ingediend.

Ik heb dan ook de volgende opmerkingen.

Ten eerste, is de taalwetgeving hierop van toepassing of niet ?

Ten tweede, zou het niet wenselijk zijn dat dit project zich tot alle gemeenschappen en alle inwoners van Brussel richt ?

Ten derde, zou het niet aangewezen zijn om in extremis nog een Nederlandstalige partner te zoeken en Nederlandstalige oproepen te doen ?

De Voorzitter. — Minister Didier Gosuin heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Mijnheer de Voorzitter, het project « *Quartiers verts* » is een initiatief van de Franstalige vzw *Inter Environnement Bruxelles*, dat door het BIM wordt gesteund. Het BIM steunt deze vzw trouwens al jaren, net als zijn Nederlandstalige tegenhanger, de BRAL. Er wordt steun verleend aan verenigingen die volledig los staan van de subsidiërende overheid. Ik verwijs in dit verband naar de studie over geluidshinder die vorig jaar werd gemaakt en het colloquium over milieu-educatie van het jaar voordien.

IEB zal de voorstellen die in het Nederlands werden ingediend, zeker niet afwijzen.

De verantwoordelijken van IEB hebben mij verzekerd dat elke aanvraag in het Nederlands ook in het Nederlands zal worden afgehandeld. Ik heb niets tegen een Nederlandstalig project en ik zal de BRAL uitnodigen contact op te nemen met IEB.

De Voorzitter. — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

De heer Sven Gatz. — Mijnheer de Voorzitter, in de begeleidende folder is de naam van het BIM prominent aanwezig. Meent de minister niet dat verwarring kan ontstaan en dat de burger ervan uit

zou kunnen gaan dat het om een overheidsinitiatief gaat ? Is mijn vraag bijgevolg niet terecht ?

De Voorzitter. — Het woord is aan minister Didier Gosuin.

De heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel. — Ik zal de BRAL uitnodigen contact op te nemen met IEB.

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW BRIGITTE GROUWELS AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIËN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE EVENTUELE AFSCHAFFING VAN HET KIJK- EN LUISTERGELD IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST »

QUESTION D'ACTUALITE DE MME BRIGITTE GROUWELS A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LA SUPPRESSION EVENTUELLE DE LA REDEVANCE RADIO-TELEVISION EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE »

De Voorzitter. — Mevrouw Brigitte Grouwels heeft het woord voor het stellen van de vraag.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Mijnheer de Voorzitter, ingevolge de recent goedgekeurde Lambermontakkoorden zal het kijk- en luistergeld een gewestbelasting worden. De Vlaamse regering heeft al beslist die achterhaalde belasting af te schaffen.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, en quoi est-ce une question d'actualité ? Nous avons abordé ce point hier lors de la discussion sur l'ajustement budgétaire.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Het is de voorzitter die beslist over de gang van zaken in het Parlement.

M. le Président. — Monsieur Doulkeridis, la présidente a estimé ce matin qu'il s'agissait d'une question d'actualité et elle sera donc posée.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Een van de belangrijkste argumenten voor de afschaffing van het kijk- en luistergeld is dat het een sociaal onrechtvaardige belasting is. Met zo een belasting moeten alle gezinnen ongeacht hun fiscaal draagvlak hetzelfde betalen. Dat argument gaat zeker op voor Brussel dat meer kansarmen telt dan Vlaanderen.

Minister Vanhengel heeft recent in het openbaar verklaard dat ook hij voorstander is van een afschaffing van die belasting en ik deel zijn mening.

Natuurlijk moeten we beseffen dat met de afschaffing van die belasting het Brussels Gewest middelen zal moeten derven. Maar

met een beetje creativiteit kan die derving van middelen wel worden gecompenseerd. Zo mag voor mijn part de belasting op weddenschappen worden verhoogd en er zijn nog andere mogelijkheden. Ik heb twee concrete vragen. Zal minister Vanhengel aan de regering voorstellen om het kijk- en luistergeld af te schaffen ? En zo ja, binnen welke termijn ?

De Voorzitter. — Minister Guy Vanhengel heeft het woord.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mijnheer de Voorzitter, het begrotingsdebat van gisteren was een uitstekende gelegenheid om over dit onderwerp uitvoerig van gedachten te wisselen.

Wat de concrete vragen van het geacht lid betreft, kan ik het volgende antwoorden.

Men kan niet tegelijkertijd warm en koud blazen.

Mevrouw Grouwels weet heel goed dat de Lambermontakkoorden leiden tot een herfinanciering van de gemeenschappen. Die herfinanciering moest er komen omdat vooral door Vlaanderen Brussel financieel in een keurslijf werd gehouden.

Dankzij die herfinanciering van de gemeenschappen zal Vlaanderen overgaan tot een afschaffing, ik zeg wel, van gewestbelastingen. De gewesten zijn niet geherfinancierd geworden en dat omdat vooral aan Vlaamse kant daartegen verzet rees. Precies de partij van mevrouw Grouwels trok graag de barricaden op om te zeggen dat Brussel geen bijkomend geld behoefde. Zonder bijkomende middelen zitten wij natuurlijk in een bijzonder moeilijk parket.

Tijdens de Lambermontonderhandelingen hebben wij heel moeizaam een zeer bescheiden bijkomende financiering voor het Brussels Gewest bekomen. Twee luttel miljarden hebben we binnengehaald die de druk op de Brusselse begroting zullen verlichten. Een miljard gaat naar de gemeenten en een miljard naar de gemeenschapscommissies.

Zelfs tegen dit bedrag van 2 miljard heeft Vlaanderen fel geprotesteerd. Men hoorde zelfs het verwijt dat de akkoorden in feite waren afgekocht.

Gisteren heb ik hier in het Parlement verklaard dat wij voor het begrotingsjaar 2002 een globaal overzicht moeten opstellen van de hele Brusselse fiscaliteit. Wij moeten beseffen dat niet alles in Brussel duurder is dan in de rest van het land. Zo werd de provinciebelasting afgeschaft en ligt de agglomeratiebelasting lager dan in de rest van het land. Minister Gosuin kan bevestigen dat de watertaks in Brussel veel lager is dan bij Aquafin in Vlaanderen.

Voorts is het niet verwonderlijk dat vele Vlamingen hun huisvuil in Brussel komen deponeren. De belasting op het huisvuil is in Vlaanderen immers veel hoger.

Ik hoed mij er evenwel voor onhaalbare voorstellen te doen die naar poujadisme ruiken. Een voorbeeld van een dergelijk voorstel is dat van mevrouw Grouwels om de belasting op de weddenschappen te verhogen. Het gaat hier immers slechts om een bedrag van enkele tientallen miljoenen terwijl bij de afschaffing van het kijk- en luister-

geld een bedrag van 2,6 miljard gemeoid is. Ik vraag mij af waar ik dat geld vandaan moet halen.

Gisteren las ik in *Brussel Deze Week* dat mevrouw Grouwels voorstelt na de moeizame onderhandelingen 2 miljard aan de Franse Gemeenschap terug te vragen. Ook dit is een volkomen onrealistisch voorstel, dat overigens niet kan rekenen op de goedkeuring van de CVP-minister van de Brusselse regering. Men zou van de fractievoorzitter van de CVP kunnen verwachten dat zij het standpunt van de minister deelt. De Brusselse regering noch het Brussels Parlement hebben ook maar enig voordeel bij deze partijpolitieke spelletjes, die nergens toe leiden en valse hoop creëren.

Als lid van de oppositie heb ik steeds getracht voorstellen te formuleren die doordacht en correct waren en op basis waarvan een discussie mogelijk was. De twee voorstellen aangaande het kijk- en luistergeld zijn totaal onhaalbaar. De Brusselse regering is bereid alles in het werk te stellen om haalbare oplossingen te zoeken en om het hoofd te bieden aan de fiscale concurrentie vanuit Vlaanderen. Het debat dat hierover moet worden gevoerd, zal moeilijk en ingewikkeld zijn. Het zal heel wat creativiteit vergen om tot een oplossing te komen.

M. le Président. — La parole est à M. Christos Doulkeridis.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser pour mon interruption précédente. Compte tenu de la réponse du ministre, vous avez bien fait de laisser poser la question !

Mevrouw Brigitte Grouwels. — De tirade van de minister is enigszins naast de kwestie. Het is niet mijn bedoeling het debat over het Lambermontakkoord, dat overigens veel te weinig voor Brussel betekent, te heropenen.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Mevrouw Grouwels, u hebt van alle daken geschreeuwd dat het een schande was dat Brussel 2 miljard extra kreeg. Kunt u mij dan eens uitleggen waar ik 2,6 miljard moet vinden om het kijk- en luistergeld af te schaffen ?

Mevrouw Brigitte Grouwels. — De vraag is of u van plan bent een onrechtvaardige belasting te handhaven.

Het gaat om 8.000 tot 10.000 frank in de portemonnee van Brusselse gezinnen, ongeacht hun inkomen.

Het gaat ook over de fiscale concurrentie tussen de gewesten. Willen wij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest leefbaar houden, dan moeten wij ervoor zorgen dat mensen niet worden afgeschrikt om in ons gewest te blijven wonen of om er zich te komen vestigen.

M. Michel Lemaire. — Monsieur le Président, est-ce que M. Chabert est toujours à Namur ?

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Aan het groeiend verschil in fiscaliteit tussen de gewesten, uiteraard ook een gevolg van het Lambermontakkoord, moet iets worden gedaan. Dat is mijn zorg en dat is de zorg van velen in Brussel.

De heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen. — Als u het Brussels Hoofdstedelijk Gewest leefbaar wil houden, dan moet u beginnen met de regering van dit gewest leefbaar te houden. Wat u nu doet, is het leven van deze regering onmogelijk maken.

Mevrouw Brigitte Grouwels. — Wij hebben ons ertoe verbonden een bepaald regeerakkoord uit te voeren. Wij zijn daarbij loyaal, zoals alle partners van de regering. Maar, nu komt ze met nieuwe zaken af en daartegen reageren wij.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. VINCENT DE WOLF A M. ALAIN HUTCHINSON, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA CREATION D'UNE ASBL « SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL AUX LOCATAIRES SOCIAUX » »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER VINCENT DE WOLF AAN DE HEER ALAIN HUTCHINSON, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BEVOEGD VOOR HUISVESTING, BETREFFENDE « DE OPRICHTING VAN EEN VZW « SOCIALE BEGELEIDINGSDIENST VOOR DE HUURDERS VAN SOCIALE WONINGEN »

M. le Président. — La parole est à M. Vincent De Wolf pour poser sa question.

M. Vincent De Wolf. — Monsieur le Président, l'actualité nous enseigne que le secrétaire d'Etat chargé du Logement s'est préoccupé avec raison de l'accompagnement social des locataires sociaux et qu'une asbl intitulée « Service d'accompagnement social aux locataires sociaux » a été créée. Tout le monde peut soutenir une telle initiative et je le fais à titre personnel. En revanche, je puis vous dire qu'elle suscite l'émoi dans les sociétés de logement car on ne sait pas sur la base de quels critères les assistants sociaux vont être engagés, ni comment ils seront répartis par société de logement. Il serait dommage que ces sociétés ne bénéficient pas de droits identiques pour assurer l'accompagnement social de leurs locataires. J'ai lu les textes, les statuts et les publications relatives à ce sujet et je n'ai rien trouvé qui soit relatif aux critères objectifs de recrutement et de répartition entre les sociétés. J'ai entendu dire qu'il y aurait au moins un ou une assistant(e) social(e) par société mais vous le savez, les sociétés ont des tailles diverses et le nombre de logements est également différent.

J'écouterai donc avec intérêt la réponse que le secrétaire d'Etat voudra bien me donner tant quant aux critères de recrutement qu'aux critères de répartition.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Monsieur De Wolf, ce service social est en effet en train de se mettre en place. Cette décision a été prise par le gouvernement sur ma proposition. J'ai d'ailleurs eu l'occasion d'en parler en commission du Logement.

Je tiens à vous dire qu'à ce stade, la procédure de recrutement du personnel — des assistants sociaux et des juristes — va être lancée très prochainement; samedi vous pourrez observer que des annonces seront publiées dans la presse en vue du recrutement du personnel de direction de cette ASBL.

M. Vincent De Wolf. — Il s'agit donc vraiment d'une question d'actualité !

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — On peut même dire que vous précédez l'actualité puisque ces annonces ne paraîtront que demain !

L'ORBEm a été chargé de la réception des candidatures, de leur évaluation et le personnel social et juridique sera engagé dans le courant du mois de septembre par les instances de l'ASBL qui a été mise en place, à savoir par sa direction qui, je l'espère, aura pu être engagée d'ici là.

Quant à l'attribution des travailleurs sociaux au sein des sociétés, la SLRB a adressé à chacune des 33 SISP bruxelloises un questionnaire, afin de leur demander de préciser quels sont leurs besoins, quelle est la situation de leurs locataires ainsi que la moyenne de leurs revenus. Ces critères nous permettront de déterminer le niveau des besoins de ces sociétés ainsi que la répartition des travailleurs sociaux entre ces sociétés. Il faut être conscient que certaines SISP n'auront pas recours à ce service pour l'une ou l'autre raison. Ce sont les services qui détermineront la répartition. A l'heure actuelle, il n'y a pas encore de critères préétablis. Bien entendu, ce service tiendra compte de la taille des sociétés et de la situation de leurs locataires. On tiendra donc compte des besoins spécifiques de chaque société. Il est clair que de gros ensembles comme le Peterbos auront sans doute des besoins plus importants que de petites sociétés comme Messidor ou d'autres. Nous pourrons en juger sur la base des réponses fournies par les SISP et des critères déterminés par le nouveau service qui entrera en fonction à la rentrée.

M. le Président. — La parole est à M. Vincent De Wolf.

M. Vincent De Wolf. — Je remercie le secrétaire d'Etat qui n'a répondu que partiellement puisque je connais les formulaires qui sont adressés aux sociétés. Mon souci était d'éviter de passer à côté du contrôle parlementaire pour une question importante.

En effet, la qualité de vie des locataires sociaux dans les ensembles sera influencée par le fait que l'on envoie ou non un ou plusieurs assistants sociaux sur place. Avant que les répartitions soient arbitrées et décidées, vous paraît-il raisonnable de soumettre la grille de ces répartitions à la commission du Logement pour que l'on ait au moins un débat à ce sujet ? Cette question concerne très directement le confort social de l'ensemble des locataires de la région.

M. le Président. — La parole est à M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat.

M. Alain Hutchinson, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé du Logement. — Je n'ai jamais refusé d'informer la commission du Logement quand elle me demande des renseignements. Je ferai de même dans le cadre de ce dossier, si vous le souhaitez.

M. Vincent De Wolf. — Je vous en remercie, Monsieur le secrétaire d'Etat.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME MICHELE CARTHE A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE, DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA REVISION DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DES PISCINES PUBLIQUES EN REGION BRUXELLOISE »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW MICHELE CARTHE AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE HERZIENING VAN DE EXPLOITATIEVOORWAARDEN VOOR DE OPENBARE ZWEMBADEN IN HET HOOFDSTEDELJK GEWEST »

M. le Président. — La parole est à Mme Michèle Carthé pour poser sa question.

Mme Michèle Carthé. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, nous avons appris par la presse que vous avez décidé de préparer un projet d'arrêté révisant les conditions d'exploitation des piscines. Cela fait vraisemblablement suite à certaines études, dont celle dont on a beaucoup parlé en début d'année et qui avait suscité pas mal d'inquiétude; par mesure de précaution, certaines piscines avaient été fermées. Il semblerait que toutes les conclusions de cette étude n'aient pas été confirmées. Qu'en est-il, Monsieur le Ministre ?

On peut comprendre que les conditions d'exploitation soient revues car la qualité de l'air et de l'eau doit être vérifiée et les normes doivent être revues. Une décision est donc tout à fait compréhensible notamment pour la santé des enfants et celle des personnes qui fréquentent les piscines. Mais il semblerait que le projet prévoirait des adaptations assez importantes. Or, de nombreuses piscines ont déjà dû faire face à de nombreux travaux de rénovation dont le coût est élevé. Avez-vous pu estimer l'impact financier de ces adaptations ? Prévoyez-vous par ailleurs des aides financières pour les piscines qui devraient procéder à des aménagements importants afin de répondre aux conditions d'exploitation.

M. le Président. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je ne reviendrai pas sur les études en question, même si je puis vous dire, tout à fait officieusement, que les indications scientifiques qui me parviennent chaque semaine tendent à confirmer ce qui avait été annoncé.

En ce qui concerne les conditions d'exploitation, il paraît indispensable de les définir avec précision. Il est impossible de le faire *ex abrupto*. Un dialogue est en train de se nouer avec les gestionnaires. Les conditions d'exploitation doivent être raisonnables tout en visant une très bonne qualité de l'air et de l'eau afin de préserver la santé des personnes fréquentant ces piscines. Il va de soi que tous les

paramètres de gestion seront analysés. Je n'ai pas l'habitude de prendre des dispositions qui se révèlent inapplicables sur le terrain.

Si des dispositions budgétaires doivent être prises, nous aviserons, bien entendu. Il faudra aider à mettre en ordre les piscines eu égard aux soucis de santé.

Mme Michèle Carthé. — Certaines piscines ont déjà fait de gros efforts en travaux de rénovation et autres.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Nous venons de mesurer la qualité de l'air et de son taux de chloramine et nous procédons actuellement à une nouvelle mesure dans l'ensemble des piscines. Les résultats nous parviennent par rapport à d'autres dispositifs et ils révèlent incontestablement certaines différences entre les piscines. Pour toutes sortes de raisons, certaines piscines ont fait des efforts en termes de qualité de l'air et de l'eau. Je crois que c'est le souci de tout le monde d'offrir les meilleures conditions en la matière et c'est également le mien.

Mme Michèle Carthé. — Un soutien financier serait donc tout à fait possible.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Bien entendu, c'est clair. Un tel soutien est d'ailleurs prévu aujourd'hui dans un article budgétaire.

*(Mme Magda De Galan, Présidente,
reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter,
treedt opnieuw als voorzitter op.)*

QUESTION D'ACTUALITE DE DE M. JOEL RIGUELLE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA POSITION DE LA REGION PAR RAPPORT AU NOUVEAU PROJET DE RESTAURATION DE L'ATOMIUM »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN HET GEWEST OVER HET NIEUWE PROJECT VOOR DE RESTAURATIE VAN HET ATOMIUM »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser sa question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, la presse a fait allusion à un projet qui aurait reçu l'approbation de l'ASBL qui gère l'Atomium. Il s'agit d'un projet de rénovation et de création de plusieurs salles d'expositions permanentes ou occasionnelles. On parle d'une première tranche de 450 millions. Une deuxième tranche, nécessaire par la suite, s'élèvera également à 450 millions. Ces projets doivent passer le cap de l'ASBL qui doit les approuver mais aussi d'un comité d'accompagnement qui concerne le fédéral et la région.

Or, récemment, je vous ai entendu dire à la radio, Monsieur le Ministre-Président, que ce projet n'avait pas votre assentiment.

Pouvez-vous confirmer ces propos ? Cette position est-elle partagée par l'ensemble du gouvernement ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je rappellerai tout d'abord à M. Riguelle que, dans le cadre de l'accord de coopération, l'Etat et la Région se sont mis d'accord pour qu'un montant de 454 millions soit réservé à la restauration de l'Atomium. A l'époque, j'ai obtenu du ministre Daems que la Loterie nationale mette sur la table un montant d'une quarantaine de millions pour procéder aux travaux urgents de restructuration et de consolidation de l'édifice. Ces travaux suivent leur cours normal. Au-delà de ces derniers, des travaux de rénovation doivent être entrepris pour restaurer et améliorer l'esthétique générale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

Toujours dans le cadre de l'accord de coopération, le ministère des Communications et de l'Infrastructure a lancé une étude d'exploitation, gestion, financement, ayant pour but d'établir un plan d'exploitation permettant d'assurer à l'Atomium une viabilité, entre autres financière, à long terme, tout en conservant son caractère d'intérêt public et son accessibilité aux visiteurs nationaux et internationaux.

Cette étude a également pour but d'établir un plan de gestion permettant à l'Atomium d'être géré de la manière la plus saine et la plus efficace possible. Elle vise enfin à établir un plan de financement permettant de rassembler tous les fonds nécessaires pour la restauration et l'exploitation. On peut estimer à un milliard de francs les montants qui devront être investis par l'Etat et la région.

Ledit cahier des charges a fait l'objet d'un accord du comité d'accompagnement du projet. Ce comité est formé de représentants de l'Etat, de la région, de la ville et de l'ASBL Atomium. La procédure d'attribution du marché est en cours. Il s'agit d'une procédure négociée avec publicité. Six sociétés ont répondu à l'appel aux candidatures, quatre ont remis une offre. Cette procédure est donc en cours au sein du MCI, lequel est le maître d'ouvrage.

En résumé, une étude qui n'a pas encore été entamée devra déterminer le type d'affectation qu'il convient de donner à l'Atomium en vue de garantir sa viabilité et ce, dans le respect des contraintes précitées, notamment son caractère public.

Le projet qui, selon la presse, a été approuvé par le conseil d'administration de l'ASBL n'a pas été présenté au comité d'accompagnement. Il n'engage donc pas ce dernier quelle que puisse être sa qualité, sur laquelle je ne me prononcerai pas aujourd'hui. Dans le respect des engagements pris au sein du comité d'accompagnement, j'attends les conclusions de l'étude globale avant de me prononcer sur l'un ou l'autre projet. A l'évidence, toute nouvelle affectation du lieu, quoi qu'en pense l'ASBL Atomium, devra faire l'objet d'un accord au sein dudit comité d'accompagnement sur la base des conclusions de l'étude. Il n'est pas normal que des gens qui ne mettent pas un franc dans la restauration de l'Atomium veulent avoir tout à dire en la matière.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Sur le principe, je vous entends bien, Monsieur le Ministre-Président. Il y a un certain nombre de lieux où les décisions doivent se prendre. Le projet ayant été largement détaillé dans la presse, je vous poserai une question complémentaire et directe. Avez-vous des objections majeures par rapport à ce qui a été présenté par cette ASBL ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je n'ai pas d'avis définitif. Cela me semblait un peu léger. Je pense qu'il faut avoir d'autres ambitions pour l'Atomium. L'Etat et la région devront avoir, en la matière, un poids déterminant parce que ce sont eux qui mettent l'essentiel de l'argent sur la table. Les payeurs sont parfois aussi les conseillers !

QUESTION D'ACTUALITE DE MME CAROLINE PERSOONS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE CONTROLE DE L'ETAT DES ARBRES LE LONG DES VOIRIES REGIONALES »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRAND-BESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE CONTROLE VAN DE TOESTAND VAN DE BOMEN LANGS DE GEWESTWEGEN »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons pour poser sa question.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, répondra in lieu et place de M. Jos Chabert, ministre.

De heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, zal in plaats van de heer Jos Chabert, minister, antwoorden.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, suite à un terrible accident survenu vendredi soir, on peut déplorer la mort de deux personnes. Un arbre c'est abattu alors qu'il n'y avait ni tempête ni pluie.

Au-delà de l'émotion et en pensant très fort à notre ami et à son père, qui sont décédés, en tant que mandataires publics, on doit se demander si toutes les mesures avaient été prises et si les photos aériennes prises tous les deux ou trois ans sont suffisantes pour vérifier l'état des arbres le long des voiries régionales, surtout celles de l'avenue de Tervueren fortement fréquentées.

N'y a-t-il pas d'autres mesures à prendre ? On peut se demander si, lorsqu'il y a tempête, les gens sont en parfaite sécurité.

Une cellule de crise aurait été mise en place. J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est, si de nouvelles mesures vont être prises. Nous avons eu l'occasion d'en parler au conseil communal de Woluwe-St.-Pierre puisque le drame s'est passé sur le territoire de cette commune.

Le Collège de Woluwe-St.-Pierre s'est adressé au Gouvernement en vue d'obtenir toutes les garanties de sécurité pour les personnes qui empruntent les voiries régionales.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je répondrai au nom de M. Chabert et du gouvernement.

L'accident dramatique qui a eu lieu vendredi soir a profondément touché le gouvernement et les services responsables de l'AED, en particulier ceux qui s'occupent des plantations. Ces derniers sont conscients que ce genre d'incident ou d'accident peut arriver et font tout pour le prévenir.

Depuis plusieurs années, afin de prévenir ce type d'accident, l'AED applique des techniques très modernes pour l'évaluation de l'état sanitaire des arbres le long des axes routiers régionaux.

Depuis 1996, la photographie aérienne infrarouge est utilisée dans la Région de Bruxelles en vue de dresser l'inventaire phytosanitaire des quelque 22.500 arbres le long des voiries régionales. Cette technique est basée sur la réflexion spectrale de la végétation dans l'infrarouge. Des contrôles de terrain restent cependant toujours nécessaires afin de définir les relations entre l'état sanitaire sur le terrain et la photographie aérienne. Ces contrôles sont toujours effectués arbre par arbre par une personne compétente d'une firme spécialisée. La combinaison des deux types d'analyse est indispensable pour recueillir un maximum d'informations car chacune présente des avantages et des inconvénients.

Les campagnes de télédétection et de contrôle sur le terrain sont organisées tous les deux ans. Elles ont eu lieu en 1997 et 1999, donc très récemment.

Une nouvelle campagne a été commencée cette année et nous attendons les interprétations de la firme spécialisée qui doit encore exécuter des contrôles sur le terrain.

Dans le cas du maronnier incriminé, la photo de 1999 et son interprétation faite en 2000 le classaient dans la catégorie : « état sanitaire moyen, pas urgent, pas de mesures à prendre ». – Je cite le rapport de l'administration. – Aucun symptôme ne pouvait laisser supposer qu'un champignon microscopique se développait à l'intérieur du tronc et provoquait une pourriture importante.

Pour les arbres repris dans les catégories : « très mauvais, mauvais et faibles », l'administration procède à des tests au résistographe qui mesure l'état de résistance du bois sous l'écorce à la pénétration d'une fine aiguille d'acier. Une résistance faible signale la présence d'une pourriture qui digère les fibres du bois. Quand le cas se présente, l'arbre est inexorablement abattu.

Depuis la prise de la photo, l'état de l'arbre peut évoluer défavorablement et être repéré par un des contrôleurs qui font régulièrement le tour des voiries.

Pendant l'année 2000, 200 arbres environ ont été abattus pour des raisons de sécurité, et 132 jusqu'à présent en 2001.

Pour le proche futur, l'administration remplacera et complètera les contrôles par le résistographe par un contrôle systématique à impulsion (ultrasons) effectué par une firme privée spécialisée.

Cette nouvelle méthode permettra d'accélérer l'obtention des résultats semblables au résistographe.

En vue d'affiner nos connaissances, nous développons actuellement avec l'ULB une autre méthode d'investigation de l'état phytosanitaire de nos plantations : la fluorescence chlorophyllienne. Cette analyse qui se trouve encore à un stade expérimental permet un diagnostic précis et rapide. En intégrant ces informations dans les diagnostics classiques, il est possible de dire « combien l'arbre est malade ».

Vous pouvez donc constater que tous les moyens possibles sont utilisés pour éviter les chutes d'arbres le long des voiries régionales.

Je pense pouvoir dire que le risque zéro n'existe malheureusement pas, ni en matière de chute d'arbres, ni dans d'autres matières.

Mme Caroline Persoons. — Je vous remercie.

Devant la fatalité, aussi absurde qu'elle soit, on ne peut rien faire. J'espère que ces nouvelles méthodes permettront d'éviter de telles catastrophes.

Mme la Présidente. — Parfois, quand on abat des arbres préventivement, les riverains ne sont pas contents non plus ! ...

QUESTION D'ACTUALITE DE M. DENIS GRIMBERGHS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA GREVE DES SOCIETES DE TRANSPORTS PUBLICS »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUS-

SELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE STAKING VAN DE OPENBARE VERVOERMAATSCHAPPIJEN »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE M. MICHEL MOOCK, CONCERNANT « LES ACTIONS DES TRAVAILLEURS DE LA STIB CONTRE LA LIBERALISATION DU SECTEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHELMOOCK, BETREFFENDE « DE ACTIES VAN DE WERKNEMERS VAN DE MIVB TEGEN DE LIBERALISERING VAN DE SECTOR VAN HET OPENBAAR VERVOER »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs pour poser sa question.

C'est le Ministre-Président qui répondra en lieu et place du ministre Chabert.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je voulais effectivement interroger M. Chabert, mais j'espère que, dans le bon esprit d'entente et de collégialité qui règne au sein du gouvernement, vous pourrez apporter une réponse claire et exprimer la pensée profonde que M. Chabert doit avoir au sujet de la question que je vais poser.

Vous êtes donc *loco* M. Chabert.

Cela fait penser à des syndicats, Madame la Présidente !

Ma question est la suivante, Monsieur le Ministre-Président. Les organisations syndicales des transports publics des trois régions – c'est assez exceptionnel pour être souligné – ont décidé de mener une action commune lundi dernier dont la forme plaît au groupe PSC. Il s'agissait, non pas d'entraver l'utilisation des transports publics, mais de les offrir gratuitement à la population. Cette forme de grève perlée avait pour objectif de mettre en évidence les craintes, à mon sens bien légitimes, des organisations syndicales en ce qui concerne la prise d'une directive européenne visant à libéraliser le marché des transports publics, notamment urbains, avec les conséquences prévisibles – c'est en tout cas ainsi que les organisations syndicales le ressentent – en termes d'emplois et de conditions salariales.

Lesdites organisations syndicales ont, à ma connaissance, été reçues par Mme Durant, qui leur a d'ailleurs promis de mettre sur pied un groupe de travail sur cette question pour relayer leurs préoccupations en parfaite connaissance de cause au niveau européen.

J'ai également lu dans la presse que M. Daras, ministre régional wallon chargé des Transports publics, avait pris position sur cette question.

Malheureusement, lors des débats que nous avons eus ici à l'occasion du contrat de gestion de la STIB – je pense notamment à l'intervention de M. Moock au nom du groupe socialiste – je n'ai

pas entendu l'ombre d'une déclaration du gouvernement bruxellois, peut-être trop occupé à d'autres choses, sur ce sujet. Je n'ai en tout cas pas entendu le ministre Chabert lancer spontanément un message aux organisations syndicales de la STIB à propos des craintes qu'elles expriment concernant la prise de ce règlement européen.

Or, il se fait que, M. Chabert occupant des fonctions fort importantes au niveau européen, à tel point qu'il n'est pas disponible aujourd'hui, il pourrait être un excellent porte-parole des revendications des organisations syndicales et trouver des alliés dans les autres pays, dans les autres régions pour essayer de convaincre des effets pervers que ladite directive pourrait avoir sur les réseaux urbains intégrés tel celui de Bruxelles.

Monsieur le Ministre, que représente le coût d'une journée d'accès gratuit aux transports publics pour le budget de notre région, dans la mesure où des organisations vous suggèrent de réitérer une opération du même type, à l'occasion de la journée sans voitures du 22 septembre ? Autant déterminer le coût d'une telle opération et examiner si cette bonne idée qu'ont eue les organisations syndicales à l'occasion de leur grève ne pourrait être réitérée lors de la journée sans voitures du 22 septembre ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question jointe.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, comme à son accoutumée, M. Grimberghs a présenté, de façon humoristique, la situation qui s'est déroulée en début de semaine. Effectivement, c'est de façon très sympathique pour les usagers que « *De Lijn* », « *Tec* » et la « *STIB* » ont de concert décidé de ne pas faire payer les trajets ce jour-là, par crainte des conséquences d'une éventuelle libéralisation du secteur des transports urbains, qui peut figurer dans certaines directives européennes.

Votre collègue M. Chabert n'ignore pas que tant lors des discussions budgétaires qu'au niveau des discussions du contrat de gestion, j'avais posé plusieurs questions à ce sujet. Nous étions très inquiets de ce qui pouvait se tramer et nous voulions conserver le caractère public des transports en commun, car seul ce caractère permettait la garantie d'un traitement de tous les usagers sur pied d'égalité, la garantie d'un service rendu, la desserte totale au niveau géographique de la région ainsi que la garantie du maintien de l'emploi et de la qualité de l'emploi pour les travailleurs.

La déclaration gouvernementale ne précise rien d'autre, en prévoyant explicitement le maintien du caractère public de la STIB.

En outre, nous avons annoncé à l'époque que nous allions déposer une proposition de résolution, demandant au gouvernement, dans le cadre de la présidence belge de la Communauté européenne, de réaffirmer le caractère public des transports en commun urbains. Et de maintenir cette disposition dans la législation européenne.

Cette proposition de résolution sera normalement examinée en début de session prochaine. Dans ce cadre, je voulais savoir si l'un des ministres avait pris contact avec les organisations syndicales ou d'autres niveaux de pouvoir, afin de répondre à ces légitimes demandes des travailleurs de ce service.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Au nom de M. Chabert, je vous dirai ceci :

L'action « tarif zéro » menée par les trois syndicats des différentes sociétés de transports urbains et régionaux sur tout le territoire national, le 9 juillet dernier, avait pour but de sensibiliser tout le monde sur les éventuelles conséquences de certaines propositions de la Commission européenne relatives à une libéralisation du marché des transports publics urbains.

L'Union européenne prépare en effet un Règlement concernant l'adjudication de marchés en matière de transports publics. Ce Règlement définira dans quelle mesure l'exploitation des transports en commun doit être ouverte à la concurrence.

Pour avoir eu des contacts avec plusieurs maires de grandes villes européennes, je puis vous assurer que ce projet préoccupe d'autres villes, d'autres régions urbaines que la nôtre.

Le 26 juillet 2000, la Commission européenne approuvait à ce sujet un projet de Règlement.

Conformément à l'article 251 du Traité, ce projet doit être discuté par le Parlement et le Conseil européens après l'avis du Conseil économique et social et du Comité des Régions.

Actuellement, ce projet fait l'objet de discussions entre la Commission européenne et les Etats membres. Une décision finale devra intervenir au sein du Conseil des ministres européen. Il est probable que cela ne sera le cas qu'après la présidence belge.

Je peux vous informer que la Belgique n'a pas encore adopté de position officielle en la matière, mais que la ministre fédérale des Transports a, néanmoins, communiqué lors du Conseil des Transports du 5 avril 2001, un certain nombre d'éléments de position aux représentants des autres Etats membres.

Quant à votre question concernant des contacts préalables dans ce domaine, je peux vous informer que l'intention des organisations syndicales d'entreprendre cette action a été discutée lors du comité de gestion de la STIB, comité dans lequel ces organisations sont représentées et où la possibilité leur a été offerte d'exposer leurs préoccupations.

Le contrat de gestion, qui fait — comme vous le savez — l'objet de négociations préliminaires avec les représentants du personnel, contient un certain nombre de dispositions utiles qui s'avèrent nécessaires, indépendamment d'une libéralisation éventuelle au niveau européen, à savoir :

- davantage de transparence financière, ...
- une attention accrue pour la qualité et les services prestés;
- plus de clarté quant à la répartition des tâches entre les pouvoirs publics et l'opérateur.

Ces mesures bénéficieront de façon considérable à la société dans le futur, avec ou sans adaptation de la réglementation européenne en la matière.

Pour le reste, je puis dire à M. Grimberghs que j'ai lu ce matin avec satisfaction, dans les meilleurs journaux de notre pays, que la STIB et d'autres sociétés de transport avaient bien l'intention de faire un effort spécial lors de la journée du 22 septembre. Mais je ne pense pas qu'elles aient l'intention d'aller jusqu'à la gratuité, cette dernière n'étant pas toujours la meilleure des stratégies si l'on veut éviter certains gaspillages.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je voudrais revenir sur le dernier point. J'ai déjà expliqué à M. Chabert qu'en ce qui concerne l'utilisation des transports publics, la notion de ticket modérateur n'a guère de sens. Il n'y a pas vraiment lieu de modérer la possibilité qu'ont les gens d'utiliser les transports.

Par contre, puisque vous avez déjà eu l'occasion d'avoir des contacts avec les maires de grandes villes qui s'inquiétaient du problème de la libéralisation, de la réglementation européenne, en matière de transports publics, je pense que vous devriez faire front commun avec le ministre Chabert afin de vous trouver d'autres alliés, dans le cadre de la présidence européenne, pour défendre votre position. Car, *a priori*, celle-ci risque de ne pas être entendue très favorablement par la Commission européenne. Il faudra donc exercer un véritable lobbying pour vous faire entendre et pouvoir obtenir que l'exception, qui a été plus ou moins prévue pour les réseaux intégrés, soit maintenue.

C'est ce que M. Moock et moi-même demandons régulièrement.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je pense que la transparence et un meilleur fonctionnement ne sont pas antinomiques avec un service public. Je ne comprends donc pas très bien cette réponse-là.

Si vous cherchez au sein des grandes villes des gens pour vous soutenir – si toutefois votre volonté est la même que la nôtre – vous n'aurez pas beaucoup de problèmes à en trouver du côté de nos voisins français.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je voudrais simplement répondre que M. Chabert, en tant que président du Comité des Régions, est, d'entre nous tous, évidemment le mieux placé pour trouver des alliés objectifs dans cette affaire et pour répondre aux soucis d'efficacité et de bon sens exprimés par les sieurs Grimberghs et Moock.

QUESTION D'ACTUALITE M. YARON PESZTAT A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION

DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNE DE PERSONNES, CONCERNANT « LA DEMOLITION DES IMMEUBLES SIS AVENUE DE TERVUEREN N^{OS} 122 ET 124 »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEERYARON PESZTAT AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « HET SLOPEN VAN DE PANDEN AAN DE TERVURENLAAN NRS 122 EN 124 »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour poser sa question.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, c'est le numéro 120 de l'avenue de Tervueren qui m'amène à cette tribune. C'est un bâtiment que vous connaissez bien puisque c'est un dossier qui défraye régulièrement la chronique, et dont j'aime à vous entretenir.

Le 22 janvier dernier, la commune de Woluwe-Saint-Pierre délivrait un permis pour la « construction » du 120 avenue de Tervueren, ou plutôt de ce qu'il en reste, c'est-à-dire la façade et son encaissement dans un projet plus large d'architecture « contemporaine ».

Ce projet a fait l'objet d'un recours en suspension et en annulation auprès du Conseil d'Etat, introduit par l'ASBL de défense du patrimoine « Pétition Patrimoine ». Le Conseil d'Etat a statué le 1^{er} juin et a donné raison à l'ASBL puisqu'il a suspendu le permis.

Je reviendrai dans un instant sur les raisons de cette suspension.

Le 18 juin dernier, la commune de Woluwe-Saint-Pierre a néanmoins délivré un nouveau permis, qui est supposé rencontrer les objections émises par le Conseil d'Etat. On peut malgré tout s'étonner de la rapidité avec laquelle un nouveau permis a été délivré puisqu'il l'a été dix-sept jours seulement après que le Conseil d'Etat eut rendu son arrêt. Ce qu'il est particulièrement intéressant de relever dans cet arrêt du Conseil d'Etat, – et inquiétant parce qu'il n'a pas empêché la commune de Woluwe-Saint-Pierre de délivrer assez rapidement un nouveau permis –, c'est que les bâtiments qui doivent être démolis pour pouvoir réaliser le projet dans son ensemble, à savoir les 122 et 124 avenue de Tervueren, n'ont peut-être pas un intérêt patrimonial majeur qui mériterait un classement ou une protection particulière, mais constituent la partie intégrante, le contexte urbanistique et architectural du 120 avenue de Tervueren. Or, le 120 avenue de Tervueren, qui avait été démoli illégalement, doit être reconstruit *in situ* dans son contexte d'origine. Le Conseil d'Etat met donc l'accent sur le fait que si l'on démolit les 122 et 124 avenue de Tervueren, on anéantit le contexte d'origine d'un bâtiment que, par ailleurs, on impose de reconstruire dans son contexte d'origine.

Si je suis bien informé, « Pétition Patrimoine » s'apprête à introduire un nouveau recours au Conseil d'Etat.

Or, compte tenu de l'arrêt que le Conseil d'Etat a rendu, je pense qu'en toute logique, il devrait encore une fois suspendre le nouveau

permis délivré par la commune de Woluwe-Saint-Pierre. Comme nous approchons des vacances, on peut supposer que cette suspension n'interviendrait que vers fin septembre ou début octobre. On peut craindre dès lors que le promoteur n'attende pas l'avis du Conseil d'Etat et procède à la démolition des 122 et 124 avenue de Tervueren.

Ma question est donc la suivante : sans préjuger de l'avis du Conseil d'Etat au fond, qui n'interviendra que dans 2 ou 3 ans, ne craignez-vous pas que l'on se retrouve dans la situation que vous avez voulu résoudre en accordant un permis, à savoir un nouveau chancre résultant de la démolition des 122 et 124 avenue de Tervueren ? Après quoi une suspension éventuelle ultérieure du Conseil d'Etat, avec un risque d'annulation *in fine*, interviendrait, et empêcherait évidemment le promoteur de réaliser son projet. L'effet escompté serait donc contraire à celui que vous avez voulu, à savoir la suppression d'un chancre.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, chers Collègues, si je suis bien informé, Monsieur Pesztat, la commune de Woluwe-Saint-Pierre poursuit le dessein de remonter les parties classées de l'immeuble 120 avenue de Tervueren dans le contexte d'un permis conforme au plan d'affectation du sol qui régit la zone. C'est dans ce sens qu'un permis a effectivement été délivré par la commune de Woluwe-Saint-Pierre au mois de janvier 2001. Ce permis a fait l'objet d'un arrêté de suspension émis par le Conseil d'Etat en date du 1^{er} juin 2001. Les raisons de cette suspension portent exclusivement sur un problème de mauvaise motivation du permis délivré par la commune au mois de janvier. La commune a donc fait application de la théorie du retrait de l'acte incriminé et a repris le même acte. Il ne s'agit pas d'un nouveau permis qui aurait été introduit dans une précipitation suspecte. La commune a délivré le même permis en modifiant simplement la motivation pour rencontrer – sur un plan de fiction – les desiderata du Conseil d'Etat, car ce dernier disait : « Vous ne pouvez pas considérer que le 120 avenue de Tervueren n'existe plus puisqu'il est classé juridiquement.

Dès lors, vous devez vous conformer, en tenant compte de l'existence du 120. ».

Ce qui est un fait évident puisque le but du permis délivré est de remonter la façade qui a été conservée à la demande de la commune. Je ne peux me mettre à la place du Conseil d'Etat, mais il apparaît que le nouveau permis délivré n'est pas critiquable puisqu'il rencontre les objections émises par le Conseil d'Etat en termes de motivation et qu'il assure la réalisation du but auquel tant la commune de Woluwe-Saint-Pierre que la région essaient de collaborer, c'est-à-dire mettre fin au chancre qui enlaidit cet endroit depuis plus de 10 ans.

Je tiens également à dire que cette soudaine révélation qu'aurait eue « Pétition Patrimoine », l'ASBL qui est à la base de l'action devant le Conseil d'Etat, quant à la prétendue valeur exceptionnelle du 124 avenue de Tervueren, est pour le moins étonnante. En effet, depuis près de 15 ans, si on tient compte de la procédure d'élaboration du PPAS, la valeur patrimoniale de tous les immeubles dans le

voisinage est examinée de près. Or, c'est la première fois en décembre 2000, que l'on évoque l'éventuel intérêt que présenterait l'immeuble 124, qui a, par ailleurs, été complètement altéré par son occupation bancaire depuis plus de 50 ans.

Tout cela fait l'objet d'une polémique qui vise à remettre en cause les conditions de sécurité juridique dans lesquelles le PPAS a été établi. Je laisse cela à l'appréciation du Conseil d'Etat.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Yaron Pesztat pour une réplique.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, volontairement, je n'ai pas insisté sur l'éventuelle valeur patrimoniale du 124. M. Draps a répondu à une question que je n'ai pas formulée et sur laquelle je ne me prononcerai pas.

Je dis simplement que le Conseil d'Etat déclare : « Vous devez reconstruire le 120 dans son contexte d'origine, alors que précisément vous détruisez le contexte d'origine dans lequel il doit être reconstruit. Cela pose un problème qui n'est pas que formel. On est quand même dans une situation où un promoteur a démoli illégalement un premier puis un deuxième bâtiment. Et maintenant, tant le promoteur que la commune viennent nous dire que la situation ne ressemble plus à rien et qu'il faut démolir les autres bâtiments. Effectivement, la situation ne ressemble plus à rien, mais c'est vous qui avez démoli ce bâtiment illégalement. C'est un peu facile. C'est fondamentalement une prime à la spéculation.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — L'arrêté de classement du 120 ne prévoit pas de périmètre de protection autour de cet immeuble.

M. Yaron Pesztat. — C'est le principe même du classement; vous le savez comme moi.

QUESTION D'ACTUALITE DE MM. JEAN-PIERRE CORNELISSEN A MM. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LE RESPECT DES DEMANDES DE LA REGION EN MATIERE D'INVESTISSEMENT RER DANS LE PLAN DE LA SNCB »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEREN JEAN-PIERRE CORNELISSEN AAN DE HEREN FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE

HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, EN JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « HET IN AANMERKING NEMEN VAN DE WENSEN VAN HET GEWEST INZAKE INVESTERINGEN VOOR HET GEN IN HET PLAN VAN DE NMBS »

QUESTION D'ACTUALITE JOINTE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK CONCERNANT « LA REUNION DU COMITE DE CONCERTATION ETAT/REGIONS SUR LES PLANS D'INVESTISSEMENTS DE LA SNCB »

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK, BETREFFENDE « DE VERGADERING VAN HET OVERLEGCOMITE STAAT/GEWESTEN OVER DE INVESTERINGSPLANNEN VAN DE NMBS »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen pour poser sa question.

C'est le Ministre-Président qui y répondra.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Ministre, chers Collègues, notre région a été invitée, comme ses consœurs, à rendre un avis sur le plan d'investissements de la SNCB pour les douze prochaines années. Je crois savoir qu'elle a, dans une très grande sagesse d'ailleurs, émis une série d'observations très précises en matière d'investissements pour le RER, afin d'éviter que ceux-ci ne soient sous une forme ou une autre mis à charge de notre Région, ce qui serait assez peu acceptable, dans la mesure où elle risque déjà d'être sollicitée, le cas échéant, pour les déficits des coûts d'exploitation.

Après cette espèce de saga que nous connaissons autour de la négociation de ce plan, au stade actuel, nos demandes ont-elles bien été prises en compte ?

Ensuite, je ressens une inquiétude à la lecture d'un article paru dans La Libre Belgique du 11 juillet dernier. On connaît évidemment toute la mécanique de tiraillement autour de la clé 60/40. Pour rencontrer de temps à autre les demandes des uns et des autres, on a de plus en plus tendance à puiser dans le pot commun, dans la partie qui n'entre pas dans la répartition 60/40.

Je suis un petit peu inquiet parce qu'à force d'agir de cette manière on risque de diminuer les moyens qui seraient éventuellement disponibles pour le RER.

Par ailleurs, l'article cité mentionnait précisément cette possibilité de recours au leasing en lieu et place du financement classique utilisé habituellement pour le reste du matériel de la SNCB, ce qui pourrait avoir des conséquences quant au déficit d'exploitation de la SNCB. A cet égard, je voudrais être tout à fait rassuré. Je sais que nous sommes dans une période un peu mouvante et que vous ne pourrez

peut-être pas me donner une situation définitive, mais j'aimerais quand même savoir où nous en sommes au moment où nous parlons.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck pour poser sa question.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, dans le même ordre d'idées, je ne serai pas très originale. Nous sommes dans la dernière ligne droite en ce qui concerne l'avis à donner par les régions sur le plan d'investissement de la SNCB. Les discussions sont toujours en cours et j'imagine que M. Chabert y participe activement.

Un avis de la région est intervenu il y a quelque semaines et, en outre, cette semaine encore, vous êtes à nouveau intervenu pour donner plusieurs conditions de la part de la Région bruxelloise, en répétant qu'il n'y aurait pas d'investissements du côté de la région – je crois que c'est une bonne chose et qu'il ne faut pas hésiter à enfoncer le clou – et en posant certaines questions relatives aux contraintes et aux délais imposés, ce qui est aussi légitime.

Je pense donc que la région a bien fait de sortir du bois cette semaine à propos de ces questions.

Le ministre Chabert a-t-il profité de la réunion de ce matin pour répéter ces conditions ?

A-t-il été entendu ?

Nous savons que nous sommes dans une période transitoire et que les discussions doivent reprendre ce soir mais nous aimerions cependant savoir où nous en sommes à l'heure actuelle. Quel est votre sentiment à cet égard ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, chers Collègues, le comité de concertation s'est réuni ce matin et nous avons reçu vers 8 h 55 la note résultant du fruit des négociations d'hier et de cette nuit. Nous avons évidemment estimé, du côté des trois régions, qu'il était impossible de se prononcer sur un document reçu en séance. En outre, je devais rejoindre le Parlement à 10 heures et M. Van Cauwenberghe devait participer à une réunion européenne à Namur. Dès lors, nous avons sagement demandé que nos experts puissent se voir à 14 h 00 et que les ministres se revoient à 18 h 00. Nous n'avons donc pas abordé de questions de fond ce matin.

Je tiens toutefois à rappeler que la région a pris une position très ferme en la matière. Nous avons remis un premier avis sur le plan d'investissement de la SNCB, le 21 juin dernier. Vous en connaissez la teneur et je le tiens à votre disposition pour autant que vous éprouviez le besoin de vous rafraîchir la mémoire. Les négociations se sont poursuivies depuis lors sans que nous infléchissions jamais notre position ainsi que Mme Huytebroeck a eu la gentillesse de le rappeler.

Cette semaine encore, M. Delathouwer et moi avons rappelé fermement notre position par l'intermédiaire de la presse.

Nous sommes particulièrement attentifs au financement du matériel roulant du RER. Je ne nie pas l'intérêt qu'il y aurait à construire des voies supplémentaires par-ci par-là, mais aussi longtemps qu'il n'y aura pas de rames qui rouleront, les gens ne verront pas qu'on travaille au RER. Nous voulons donc, premièrement, être sûrs que le matériel roulant du RER sera disponible rapidement et qu'il sera financé sans grever les finances régionales.

Deuxièmement, nous voulons que le financement alternatif du solde à financer de 97 milliards ne provoque pas de retard, voire de suppression, des projets nécessaires au RER, indépendamment du matériel roulant.

Enfin, en ce qui concerne les délais de délivrance des permis, nous voulons que dans certaines circonstances, les délais de rigueur soient suspendus : parfois, certaines raisons tout à fait indépendantes de la volonté politique peuvent en effet justifier que l'on ne parvienne pas à respecter les délais.

Je ne suis pas en mesure de vous dire ce qui sera décidé à 18 heures, je ne suis en effet pas Mme Soleil ! Cependant d'après le document que j'ai vu ce matin, je puis vous assurer que la majorité des remarques émises par la région ont, en grande partie, été prises en considération et intégrées dans le projet d'accord de coopération. D'après ce document, nous avons largement, sinon entièrement, satisfaction. A 14 heures, les experts devaient vérifier qu'il en était bien ainsi.

Nous maintenons nos positions en la matière et nous resterons fermes jusqu'au bout quant à l'essentiel.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Monsieur le Ministre-Président, nous ne pouvons que vous inviter à persévérer dans cette voie !

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Pour une fois, je suis d'accord !

PROPOSITIONS DE RESOLUTION

VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE

PROPOSITION DE RESOLUTION (DE M. MARC COOLS, MME EVELYNE HUYTEBROECK, M. RUDI VERVOORT, MME BRIGITTE GROUWELS, M. SVEN GATZ, MMES ADELHEID BYTTEBIER ET ISABELLE GELAS) CONCERNANT L'INSCRIPTION DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE RESEAU DES VILLES ET REGIONS EN SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Discussion générale

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (VAN DE HEER MARC COOLS, MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK, DE HEER RUDI VERVOORT, MEVROUW BRIGITTE GROUWELS, DE HEER SVEN GATZ, MEVROUWEN ADELHEID BYTTEBIER EN ISABELLE GELAS) HOUDENDE DE IN-SCHRIJVING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST IN HET NET VAN DE GEZONDE STEDEN EN GEWESTEN VAN DE WERELDGEZONDHEIDSORGANISATIE

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Christos Doulkeridis, rapporteur.

M. Christos Doulkeridis. — Madame la Présidente, cette proposition de résolution a été signée par l'ensemble des partis démocratiques et a déjà fait l'objet de discussions dans d'autres assemblées bruxelloises.

Etant donné mon souci permanent d'éviter à notre Assemblée de prendre du retard dans ses travaux, je m'en réfère à mon rapport écrit.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des considérants et des tirets

Bespreking van de consideransen en van de streepjes

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des considérants et des tirets de la proposition de résolution, sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de bespreking van de consideransen en van de streepjes van het voorstel van resolutie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Considérant que l'inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des Villes et Régions en Santé de l'Organisation mondiale de la Santé a fait l'objet d'un accord politique et a été reprise dans les déclarations gouvernementales adoptées par les trois assemblées communautaires en juillet 1999;

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Overwegende dat de inschrijving van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het net van de Gezonde Steden en Gewesten van de Wereldgezondheidsorganisatie het voorwerp heeft uitgemaakt van een politiek akkoord en werd opgenomen in de regeringsverklaringen die bij de aanvang van de huidige zittingsperiode in juli 1999 door de drie gemeenschapsassembles werden aangenomen;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant qu'en date du 27 avril 2000, les trois Collèges des Commissions communautaires et le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ont posé les bases des modalités de concrétisation de cette inscription;

Overwegende dat op 27 april 2000 de drie Colleges van de Gemeenschapscommissies en de Brusselse hoofdstedelijke regering de basis gelegd hebben voor de uitvoeringsregels voor deze inschrijving;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant qu'une demande officielle d'adhésion a été introduite auprès de l'Organisation mondiale de la Santé en date du 3 juillet 2000;

Overwegende dat een officiële aanvraag tot toetreding werd gericht aan de Wereldgezondheidsorganisatie op 3 juli 2000;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que les décisions précitées prises en date du 27 avril 2000 ont été confirmées par les trois Collèges des Commissions communautaires et par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 22 février 2001;

Overwegende dat de voornoemde beslissingen, genomen op 27 april 2000, bevestigd werden door de drie Colleges van de Gemeenschapscommissies en door de Brusselse hoofdstedelijke regering op 22 februari 2001;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant qu'en vue de l'inscription de la Région bruxelloise dans le réseau des Villes et Régions en Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, l'ASBL « Bruxelles Ville-Région en Santé » a été créée avec l'approbation des trois Collèges communautaires et du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale;

Overwegende dat met het oog op de inschrijving van het Brussels Gewest in het net van de Gezonde Steden en Gewesten van de Wereldgezondheidsorganisatie, de vzw « Brussel, gezond stadsgewest » werd opgericht, met de goedkeuring van de drie Gemeenschapscolleges en de Brusselse hoofdstedelijke regering;

— Adopté.

Aangenomen.

Considérant que pour pouvoir intégrer le réseau des Villes et Régions en Santé, les responsables de l'Organisation mondiale de la Santé souhaitent une affirmation politique claire de toutes les instances politiques bruxelloises et qu'il convient dès lors que les quatre assemblées adoptent une résolution commune;

Overwegende dat, om te kunnen toetreden tot het net van de Gezonde Steden en Gewesten, de leiders van de Wereldgezondheidsorganisatie een duidelijke politieke bevestiging wensen van alle Brusselse politieke instanties en dat het er bijgevolg op aan komt dat de vier assembles een gemeenschappelijke resolutie aannemen;

— Adopté.

Aangenomen.

Manifeste son adhésion au programme Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Phase III 1998-2002.

Betuilt zijn steun aan het programma Gezonde Steden van de Wereldgezondheidsorganisatie, Fase III 1998-2002.

— Adopté.

Aangenomen.

Soutient le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale concernant la poursuite des procédures visant à l'inscription de la Région de Bruxelles-Capitale dans le réseau des Villes et Régions en Santé de l'Organisation mondiale de la Santé.

Steunt de Brusselse hoofdstedelijke regering bij het voortzetten van de procedures ter inschrijving van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest in het net van de Gezonde Steden en Gewesten van de Wereldgezondheidsorganisatie.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij zullen straks tot de naamstemming over het geheel van het voorstel van resolutie overgaan.

PROPOSITION DE RESOLUTION (DE M. BENOIT CEREXHE ET MME BEATRICE FRAITEUR) VISANT A ACCORDER UNE AIDE AUX ENTREPRISES, ET PLUS PARTICULIEREMENT AUX PME ET AUX INDEPENDANTS, EN VUE DU PASSAGE A L'EURO (application de l'article 81.4 du Règlement)

Discussion générale

VOORSTEL VAN RESOLUTIE (VAN DE HEER BENOIT CEREXHE EN MEVROUW BEATRICE FRAITEUR) TOT HET VERLENEN VAN STEUN AAN DE BEDRIJVEN EN MET NAME AAN DE KMO'S EN AAN DE ZELFSTANDIGEN MET HET OOG OP DE INVOERING VAN DE EURO (toepassing van artikel 81.4 van het Reglement)

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Isabelle Gelas, rapporteuse.

Mme Isabelle Gelas, rapporteuse. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, en commission des Affaires économiques, Mme Fraiteur nous a présenté la proposition de résolution visant à accorder une aide aux entreprises et plus particulièrement aux PME et aux indépendants, en vue du passage à l'euro.

L'auteur de la proposition de résolution a insisté sur le fait que les indépendants et petites entreprises doivent procéder à des investissements parfois lourds – modification des programmes informatiques, achat de matériel permettant l'introduction de décimales – afin de se mettre en conformité avec les normes de l'Union européenne.

Mme Fraiteur a rappelé que, sous la précédente législature, le ministre Jos Chabert avait édicté une circulaire prévoyant une aide financière, mais celle-ci visait toutes les entreprises, et pas seulement les PME et les indépendants. Cette aide a cependant été supprimée par l'actuel ministre de l'Economie, Eric Tomas, car il aurait constaté qu'elles auraient favorisé surtout les grandes entreprises, et que le budget *ad hoc* aurait été prématurément épuisé.

Mme Fraiteur nous a donc soumis cette proposition de résolution qui vise principalement à inciter le Gouvernement à prévoir rapidement des aides temporaires au profit des PME et des indépendants, et à inscrire d'urgence, encore dans le budget 2001, un montant suffisant à cet effet.

A la suite de cette présentation, différents commissaires sont intervenus dans le même sens. Mmes Theunissen et Emmery, M. Mahieu et moi-même, avons tous soligné les dérives de l'aide précédemment octroyée, l'effet « d'aubaine » – pour reprendre les termes de Mme Emmery – que les aides relatives au passage à l'euro ont représentées pour les grandes entreprises. Nous avons tous considéré qu'il fallait éviter qu'une telle dérive se produise une nouvelle fois et qu'au lieu d'imposer au gouvernement une nouvelle aide financière, il convenait de s'assurer des aides réellement attendues par les PME afin d'y apporter une réponse adéquate.

Au vu des différentes questions que soulevait cette proposition de résolution, la présidente de la commission a proposé à Mme Fraiteur de suspendre les travaux afin d'interroger les ministres. Mme Fraiteur n'estimant pas cela nécessaire, sa proposition a été mise aux votes et a été rejetée par huit voix contre une.

Je voudrais maintenant m'exprimer au nom de mon groupe et apporter quelques éclaircissements par rapport aux discussions qui se sont déroulées en commission. Comme je l'ai dit, ce débat a suscité plusieurs questions restées sans réponse.

Nous savons tous que l'ordonnance de 1993 établissant un système de primes destinées à épauler les entreprises bruxelloises dans leur adaptation à l'euro n'a pas atteint son objectif premier et qu'il n'y avait dès lors pas d'autres moyens possibles que de la supprimer en 1999.

En effet, les aides régionales ont apparemment raté leurs cibles, puisque les grosses entreprises mieux outillées se sont présentées les premières et ont raflé une part importante du budget, au détriment des petits commerçants ou PME.

Je voudrais dès lors poser plusieurs questions, dont nous aurions aimé débattre en commission.

Tout d'abord, quel est le nombre exact d'entreprises qui ont reçu une aide ? Ensuite, est-il possible de distinguer le type d'entreprise – petite, moyenne ou grande – et de déterminer le montant global de l'aide en fonction du type d'entreprise, le cas échéant, comment cette aide a-t-elle été répartie entre les différentes entreprises ? Par ailleurs, des entreprises se sont-elles vu refuser l'aide faute de moyens suffisants ? Enfin, a-t-on une idée exacte du nombre de commerçants et de PME bruxellois actuellement demandeurs d'une aide financière ?

S'il ne nous semble pas réaliste de réintroduire la même ordonnance que celle qui fut en vigueur jusqu'en 1999, il nous a néanmoins semblé peu équitable de « laisser tomber » les nombreux commerçants indépendants qui n'ont pu bénéficier de l'aide financière. La question est de savoir de quelle aide ils ont besoin. Peut-être le ministre pourrait-il nous dire s'il existe une analyse sérieuse des besoins des PME et des commerçants pour le passage à l'euro. Dans la négative, serait-il possible de prendre contact avec les milieux concernés afin de cibler leurs attentes et leurs besoins. Si une aide financière n'est pas envisageable, ne serait-il pas possible de leur apporter une aide administrative, par exemple d'informer les commerçants sur les aides existantes... Il existe en effet une aide au niveau fédéral, pour laquelle les conditions sont plus exigeantes que celles de la Région bruxelloise. Elle n'est peut-être pas tout à fait adéquate mais peut sans doute s'avérer utile. On pourrait donc aiguiller les commerçants vers les services compétents, les informer et les aider dans les différentes démarches qu'ils ont à accomplir. Je remercie le ministre des réponses qu'il vaudra bien m'apporter.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, nous sommes amenés à nous exprimer aujourd'hui sur les effets du passage à l'euro pour les PME et les indépendants. Ce sujet nous tient particulièrement à cœur. Vous avez entendu le rapport de Mme Gelas, même si notre proposition a été rejetée en commission, nous ne sommes pas les seuls à nous

préoccuper du sort des indépendants et des PME. En effet, presque tous les commissaires présents ont reconnu que le passage à l'euro posait des problèmes aux commerçants et aux PME.

Sous la législature précédente, en juin 1998, j'avais déjà déposé avec Dominique Harmel une proposition d'ordonnance visant à accorder une aide financière aux indépendants et aux PME dans le cadre spécifique du passage à l'euro. Le ministre n'a donc pas été pris par surprise ... quoique, je le concède, Monsieur Tomas, c'était votre collègue, M. Chabert, qui était le ministre compétent à l'époque.

En octobre 1998, le ministre bruxellois de l'Economie avait diffusé une circulaire ministérielle visant à accorder une aide financière spécifique liée au passage à l'euro. Mme Gelas l'a rappelé dans son rapport, cette circulaire ministérielle visait toutes les entreprises et pas seulement les indépendants et les PME.

Deux ans plus tard, en réponse à une interpellation de Mme Julie de Grootte, en octobre 2000, le ministre Tomas nous annonçait étonnamment que le budget consacré aux primes était épuisé depuis juillet en raison de l'augmentation des demandes d'aides, la plupart des aides accordées l'ayant été en faveur de grandes entreprises, comme par exemple les grandes surfaces et les aides n'avaient donc pas bénéficié aux PME et aux indépendants. Nous constatons donc puisque ce sont les grandes entreprises qui ont bénéficié des aides, que le ministre Tomas a mené une politique inadaptée. Aucune politique en faveur des PME et des entreprises n'a été réellement mise en œuvre. On s'est contenté de renvoyer les PME et les indépendants vers les aides du niveau fédéral ...

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Et vers les aides régionales !

Mme Béatrice Fraiteur. — et régionales !

Dans les faits il semble que les formalités administratives pour l'obtention de ces aides soient tellement fastidieuses que peu y font appel.

Plutôt que de trouver une solution spécifique permettant de répondre aux besoins des PME et des indépendants dans notre Région, le ministre Tomas supprime purement et simplement les aides accordées et ce, dès juillet 2000. Pourtant, l'euro-baromètre de la FEB confirme encore et toujours par son analyse que seules les grandes entreprises et les entreprises exportatrices sont prêtes pour le passage à l'euro. Ce baromètre indique que les PME et les indépendants ne sont pas prêts et qu'ils doivent d'urgence prendre les mesures nécessaires afin d'adapter leurs systèmes. Les investissements liés à cette adaptation sont estimés à un montant allant de 100.000 à 250.000 francs. Pour beaucoup, surtout pour les petites entreprises, cela représente un investissement important et comme elles ne sont pas prêtes, elles ne pourront plus faire du commerce légalement. C'est dans ce cadre et vu l'approche de l'échéance du 1^{er} janvier 2002, que nous avons déposé une proposition de résolution enjoignant le Gouvernement bruxellois à procéder à une évaluation urgente – Mme Gelas a d'ailleurs évoqué les questions dans son intervention.

Cette résolution enjoint également au gouvernement bruxellois de prévoir rapidement des aides temporaires en faveur des PME et

des indépendants et surtout d'inscrire au budget 2001 des crédits suffisants pour permettre au secteur économique de s'adapter au passage à l'euro.

L'objectif de notre résolution est donc bien d'enjoindre au gouvernement de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires et de trouver des solutions efficaces pour permettre un passage indolore à l'euro. Je n'ai pas attendu la réponse du ministre en commission parce que je voulais aborder ce problème en séance plénière. Il était du reste empêché ce jour-là.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — J'étais en mission économique pour contrer les critiques de M. Cerexhe qui prétend que je ne fais rien dans le domaine économique.

Mme Béatrice Fraiteur. — Vous êtes donc tout excusé. J'attends que vous adoptiez aujourd'hui une attitude tout à fait positive vis-à-vis des PME et des indépendants.

Si j'ai demandé le vote et une discussion en assemblée plénière, c'est parce qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de procéder à une analyse détaillée des entreprises qui doivent ou non bénéficier d'aides. Il convient aujourd'hui d'agir. Il ne s'agit pas non plus de connaître les intentions du ministre mais de s'assurer que toutes les mesures adéquates et utiles soient prises. Plutôt que de renvoyer les PME et les indépendants purement et simplement aux aides fédérales existantes, comme le voudraient certains de mes collègues, notamment Mmes Emmery et Gelas, le minimum serait que le gouvernement bruxellois organise un soutien administratif, logistique et d'information pour eux dans leurs démarches.

Nous sommes profondément attristés de la façon dont notre proposition de résolution a été traitée en commission – mais vous n'étiez pas là et je suis sûre que vous allez réparer tout cela – alors que plusieurs commissaires nous ont paru extrêmement sensibles à ce problème. La présence du ministre en séance plénière nous convainc que la question va être débattue sereinement et que des décisions seront prises en faveur des PME et des indépendants afin que ces derniers puissent réaliser le passage à l'euro de manière efficace. J'attends impatiemment votre réponse. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, cette résolution, que la commission propose de refuser, me permettra, malgré l'impatience de Mme Fraiteur, de répondre à un certain nombre de questions qui m'ont été posées ou qui ont été posées lors de la discussion en commission.

Quel est le nombre exact d'entreprises qui ont reçu une aide ?

Tout d'abord, il convient de dissiper un malentendu : l'ordonnance de 1993 n'a jamais établi un système de primes destinées à épauler les entreprises bruxelloises dans leur adaptation à l'euro.

Dans son article 5, l'ordonnance ouvre la possibilité d'aides aux entreprises dont les investissements poursuivent exclusivement un ou plusieurs des objectifs suivants :

— l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'eau ou des matières premières;

— la protection de l'environnement;

— l'adaptation aux normes imposées par la Communauté européenne lorsque l'instauration ou la modification de ces normes impose des investissements importants aux entreprises.

Tel est le cadre légal.

L'ordonnance n'a donc jamais prévu explicitement la notion d'aides pour le passage à l'euro.

En décembre 1998, souhaitant inciter les PME bruxelloises à accélérer leur conversion à l'euro, mon prédécesseur a transmis à l'administration une directive ministérielle visant à interpréter ...

Mme Béatrice Fraiteur. — Que voulez-vous dire par « directive » ?

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — ... la notion d'adaptation aux normes imposées par la Communauté européenne.

Jusqu'alors l'adaptation aux normes avait concerné l'application en droit belge de directives européennes.

Peut-on considérer que la monnaie européenne s'apparente à une directive européenne ? Selon moi, il s'agit davantage d'une décision politique interne à chaque Etat membre. D'ailleurs, en instaurant une aide pour le passage à l'euro, mon prédécesseur a certainement innové, non seulement au niveau belge puisqu'aucune des deux autres régions n'a développé pareille aide, mais également au niveau européen où il n'existe aucune aide de ce type. Je doute que la Commission européenne nous adresse ses félicitations en la matière. Concernant l'inquiétude que vous relayez de la part de certains, je vous demande comment font les PME wallonnes et flamandes ?

Mme Béatrice Fraiteur. — Ce n'est pas parce que la Région flamande ou la Région wallonne ne font rien pour les PME que nous, en tant que Région bruxelloise, nous ne pouvons prendre des initiatives dans ce domaine.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Ce serait donc seulement à Bruxelles que les PME sont incapables de passer à l'euro, alors qu'en Flandre et en Wallonie où aucun système n'a été élaboré, je n'entends aucune inquiétude ?

Je crains d'ailleurs que toute la médiatisation qui a été faite autour de cette aide n'engendre une réaction de la Commission au titre des distorsions de concurrence que nous avons pu introduire en accordant ces aides.

Mme Béatrice Fraiteur. — Le fait que ce soit des grandes entreprises qui ont bénéficié de l'aide plutôt que des petites ou des indépendants constitue aussi une distorsion !

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Qu'il s'agisse d'une petite, d'une moyenne ou d'une grande entreprise, à partir du moment où elle a bénéficié d'une aide jugée illégale par la Commission européenne, le risque est grand de la voir demander le remboursement de ces aides, surtout à la suite du bruit fait autour de cette opération.

La décision que j'ai prise en juin 2000 de suspendre les effets de la directive ministérielle visait entre autres à éviter ce risque, lequel me semble maintenant ravivé.

Combien d'entreprises ont-elles reçu cette aide ?

En 1999, 598 demandes d'aide ont été introduites dans le cadre de l'ordonnance de 1993. De ces dossiers, 308 ont été traités dans l'année. Les 290 dossiers restants concernaient essentiellement des investissements à réaliser pour le passage à l'euro pour lesquels les programmes d'investissement n'étaient pas terminés au 31 décembre 1999. Leur traitement a dès lors été reporté en 2000.

Sur les 308 demandes traitées en 1999, 288 ont connu une issue favorable. Parmi ces demandes, 253 concernaient le passage à l'euro, soit 9 dossiers sur 10.

Il est utile de rappeler qu'entre 1995 et 1997, le nombre de dossiers introduits dans le cadre de l'ordonnance de 1993 était inférieur à 50 par an. En faisant exploser ce chiffre à près de 600 en 1999, l'aide à l'euro a provoqué une déperdition de moyens tant humains que budgétaires.

En 1999, les primes accordées dans le cadre du passage à l'euro ont représenté près de 46 % du montant total des primes octroyées, soit un peu plus de 80 millions d'aides publiques.

En 2000, 328 demandes d'aides ont été introduites dont plus de la moitié a été traitée dans l'année. Compte tenu des dossiers introduits en 1999, quelque 444 dossiers ont été traités en 2000.

Toutefois, le budget alloué aux primes à l'investissement ayant été épuisé dès le mois d'août, 117 de ces 444 dossiers ont vu leur paiement reporté en 2001.

Sur les 327 dossiers restant, 307 ont reçu une décision favorable dont 287 concernaient le passage à l'euro, soit 93 %.

En 2000, les primes accordées dans le cadre du passage à l'euro ont représenté près de 51 % du montant total des primes octroyées pour à nouveau un peu plus de 80 millions d'aides publiques.

Sur la base du bilan des aides octroyées dans le cadre de l'ordonnance de 1993, 162 millions de francs ont déjà été dépensés par l'autorité publique au bénéfice de quelque 540 entreprises bruxelloises.

Si on ajoute les 254 dossiers relatifs à l'euro équivalant à quelque 72 millions d'aides publiques non encore imputés, ce sont près de 800 entreprises bruxelloises qui auront été aidées pour un montant d'aides publiques proche de 235 millions de francs.

Est-il possible de distinguer le type d'entreprise — petite, moyenne ou grande — et de déterminer le montant global de l'aide en

fonction du type d'entreprise, le cas échéant, comment cette aide a-t-elle été répartie entre les différentes entreprises ?

En 2000, les 287 dossiers ayant trait au passage à l'euro se sont répartis de la façon suivante : 83 % pour les petites entreprises, 9 % pour les moyennes et 8 % pour les grandes.

Par contre, au niveau de la répartition des primes octroyées, on constate que 58 % d'entre elles ont visé les petites entreprises, 15 % les moyennes et 27 % les grandes.

Cette répartition s'explique notamment par le fait que les entreprises de taille moyenne, ainsi que les grandes, ont atteint plus systématiquement le plafond de l'aide fixé à 2.000.000 de francs.

En moyenne, l'aide octroyée aux grandes entreprises a été de l'ordre d'un million, celle aux moyennes entreprises a tourné aux alentours de 500.000 francs et celles aux petites aux alentours de 200.000 francs.

Toutefois, au sein même des petites entreprises, c'est-à-dire celles de moins de 50 personnes pour les entreprises industrielles et de moins de 40 personnes pour les entreprises commerciales, on constate une très grande hétérogénéité des demandes.

Une analyse plus approfondie montre que deux-tiers des petites entreprises ont reçu une aide inférieure ou égale à 200.000 francs et que le tiers restant a obtenu une aide parfois bien supérieure à ce montant.

A la question posée par Mme Gelas : des entreprises se sont-elles vues refuser l'aide faute de moyens suffisants ?

L'insuffisance de crédits a eu pour seule conséquence le report de l'aide sur l'exercice budgétaire suivant. Il n'y a donc pas eu de refus d'aides sur la base de ce motif.

A-t-on une idée exacte du nombre de commerçants et de PME bruxellois actuellement en demande pour une aide financière ?

Les entreprises bruxelloises ont accès à des aides financières principalement via deux cadres légaux : l'ordonnance de 1993 et la loi de 1978.

Il convient de distinguer les dossiers introduits des dossiers traités. En effet, le traitement des dossiers peut prendre de longs mois. Il est dès lors difficile d'avoir une idée exacte du nombre de commerçants et de PME bruxellois actuellement en demande pour une aide financière.

Cet exercice se fait annuellement pour l'ordonnance de 1993 et est exposé en commission des Affaires économiques. Il ne se fait pas pour la loi de 1978. Je veillerai que, dans le cadre de la réforme des lois d'expansion actuellement en préparation, cet aspect soit pris en compte. Toutefois, bon an mal an, ces cinq dernières années, on peut estimer entre 650 et 800 les décisions d'octroi d'aides dans le cadre de la loi de 1978. En outre, pour votre information, j'ajouterai qu'en 2000, 1.240 dossiers ont été introduits et que leur rythme d'introduction est sensiblement identique cette année puisque, de janvier à mai, le nombre de dossiers s'élève déjà à 487.

Mme Gelas m'a posé aussi la question de savoir s'il existe une analyse sérieuse des besoins des PME et des commerçants pour le passage à l'euro.

Pareille analyse n'existe pas. Les organisations représentatives des classes moyennes, qui m'ont encore interpellé il y a une dizaine de jours pour rétablir l'aide au passage à l'euro, ne m'ont jamais fourni la moindre statistique à ce sujet ni d'informations sur la nature exacte des investissements à effectuer et sur leur coût.

Je n'exclus pas que cette situation pourrait s'expliquer par la proportion peut-être importante de leurs membres qui seraient déjà prêts pour le passage à l'euro.

A contrario, il leur est peut-être difficile en tant qu'organisation représentative – et à ce titre, acteur principal de la sensibilisation à la monnaie unique – de donner des statistiques laissant apparaître que leurs membres sont à la traîne.

A Mme Fraiteur : quelle aide la région peut-elle apporter aux commerçants dans le cadre du passage à l'euro ? Il est peut-être temps de rappeler que l'euro en tant que monnaie est du ressort de l'autorité fédérale.

A ce titre, le ministre fédéral de l'Economie a, depuis plusieurs mois déjà, entamé des actions de sensibilisation tant auprès du grand public que des consommateurs.

Je citerai parmi ces actions la campagne « eurolabel » visant à promouvoir le double affichage des prix, symbolisée par l'apposition chez le commerçant d'un autocollant « eurolabel ».

Le ministre Picqué a également entrepris fin 2000 une grande campagne de mailing en direction, d'une part, des indépendants et des entreprises de tout le pays et, d'autre part, des secrétariats sociaux et autres bureaux comptables de façon à sensibiliser davantage encore les opérateurs économiques aux conséquences du passage à l'euro.

Au niveau de la région, tant mon cabinet que l'administration veille, quand le cas se présente, à indiquer clairement les possibilités d'aides régionales auxquelles les PME et les indépendants bruxellois peuvent accéder.

Je rappellerai à cet égard qu'en l'état actuel, la loi de 1978 permet l'octroi d'une aide d'un taux certes moindre, puisqu'il y a 5 % de moins, que celui prévu initialement par la circulaire mais qui reste appréciable pour une entreprise.

J'ajouterai qu'un tiers des dossiers traités dans le cadre de l'ordonnance de 1993 et relatifs au passage à l'euro entraient dans les critères d'admissibilité de la loi de 1978.

En outre, la loi de 1978 étant plus large que l'ordonnance de 1993 puisqu'elle s'intéresse aux investissements généraux, elle constitue une aide utile pour les PME et les indépendants bruxellois qui souhaitent, à l'occasion du passage à l'euro, dynamiser leurs activités.

En clair, il existe une aide régionale efficace, disponible, avec des budgets suffisants, pour aider les PME au passage à l'euro. Cette

aide spécifique est octroyée sur la base d'une interprétation un peu hasardeuse, me semble-t-il, de l'ordonnance de 1993. Il convenait de la supprimer.

J'espère en tout cas que le tapage médiatique qui est fait ces derniers temps autour de cette aide ne contribuera pas à réveiller certains membres de l'administration de l'Europe pour réclamer le remboursement de ces aides.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, nous n'avons pas eu de discussion en commission.

Mme Isabelle Gelas. — Vous pouviez l'avoir ! C'est vous qui l'avez refusée, Madame Fraiteur.

Mme Béatrice Fraiteur. — Le passage à l'euro se fera en janvier 2002. Il n'était dès lors pas utile d'entamer des discussions en octobre ou en novembre.

Mme la Présidente. — Madame Fraiteur, vous avez obtenu des réponses à vos questions en séance plénière. Vous devriez donc être satisfaite.

Mme Béatrice Fraiteur. — J'ai bien entendu la réponse du ministre Tomas nous énumérant une série de statistiques sur les aides accordées aux entreprises.

Je voudrais rappeler que c'est lui-même qui, suite à une interpellation de Mme Julie de Grootte en octobre 2000, nous a annoncé que le budget consacré à ces aides était épuisé et que la plupart des aides accordées favorisaient les grandes entreprises comme les grandes surfaces et pas les PME et les indépendants.

Par ailleurs, je veux bien le croire sur parole quand il dit que la Région flamande et la Région wallonne ne font rien dans ce domaine. Je ne l'ai pas vérifié. Mais nous disposons d'une autonomie régionale et pourquoi ne prendrions-nous pas des initiatives, notamment en faveur des PME et des indépendants qui constituent un tissu économique qui fait la richesse de notre région ?

Vous nous parlez d'autocollants, de sensibilisation, ... j'estime que maintenant nous devons prendre nos responsabilités et mener une politique volontariste vis-à-vis de ces PME et de ces indépendants. Vous nous dites qu'il y a des aides, mais vous nous avez vous-même confirmé que ces aides étaient destinées aux grandes entreprises.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Pas au niveau de la loi de 1978 ! La plupart des investissements relatifs à la conversion à l'euro entrent pleinement dans le cadre de la loi de 1978 et sont donc parfaitement subventionnables suivant les crédits et les dispositions existants. Il n'y a donc aucun problème à subventionner, par les mécanismes tout à fait légaux d'aide à l'investissement, un ensemble de PME qui souhaiteraient introduire des dossiers.

Mme Béatrice Fraiteur. — Je suis perplexe. Les statistiques de l'euro-baromètre nous indiquent que les PME et les indépendants sont en difficultés. On nous dit même que la plupart n'ont pas

réalisé ce passage. Si c'était si facile, pourquoi rencontreraient-ils de telles difficultés ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je ne suis pas responsable de l'euro-baromètre. Je suis quand même assez étonné que, par rapport à une conversion prévue et annoncée depuis longtemps, il y a un ensemble de petites et moyennes entreprises qui ont fait les efforts d'adaptation nécessaires et il y en a d'autres qui arrivent trop tard. Dans la vie, il faut aussi savoir prévoir. Il s'agit ici de mesures qui sont prévues depuis longtemps et les aides existent. Si vous voulez vous faire le relais de prises de position de certaines organisations représentatives, rappelez-leur l'ensemble des aides qui existent au niveau de la Région bruxelloise.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

En application de l'article 81.4 de notre Règlement, nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur les conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition.

De algemene bespreking is gesloten.

In toepassing van artikel 81.4 van ons Reglement zullen wij straks tot de naamstemming over de conclusies van de commissie tot verwerping van het voorstel overgaan.

PROJET D'ORDONNANCE

ONTWERP VAN ORDONNANTIE

PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU PROTOCOLE DE KYOTO A LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, AINSI QU'AUX ANNEXES A ET B, FAITS A KYOTO LE 11 DECEMBRE 1997

Discussion générale

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEMMING MET HET PROTOCOL VAN KYOTO BIJ HET RAAMVERDRAG VAN DE VERENIGDE NATIES INZAKE KLIMAATVERANDERING, EN MET DE BIJLAGEN A EN B, OPGEMAAKT TE KYOTO OP 11 DECEMBER 1997

Algemene bespreking

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour modifié appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, aan de gewijzigde orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur pour un rapport oral à l'Assemblée.

M. Jean-Pierre Cornelissen, rapporteur. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, les commissions réunies des Relations extérieures et de l'Environnement se sont réunies, ce jeudi 12 juillet, afin d'examiner le projet d'ordonnance portant assentiment au Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'aux annexes A et B, faits à Kyoto le 11 décembre 1997.

Le ministre Didier Gosuin s'est référé à l'exposé des motifs très technique et très précis de l'ordonnance, où il est rappelé que le Protocole de Kyoto a été signé par 84 Etats, dont la Belgique et la Communauté européenne.

L'exposé reprend en détail les objectifs de ce protocole avec, notamment, ses implications en termes d'obligations pour la Belgique et pour la Région de Bruxelles.

Pour les détails, je vous renvoie à cet exposé des motifs, tel qu'il est résumé dans le rapport écrit qui vous a été distribué.

Lors de la discussion générale, M. Van Roye a voulu savoir où en était le processus de ratification au sein des différentes assemblées de notre pays.

M. Roelants du Vivier, président de la commission de l'Environnement, a signalé que les Parlements flamand et wallon ne ratifieront le Protocole de Kyoto qu'à la prochaine rentrée parlementaire.

Mme De Galan, présidente de la commission des Affaires extérieures, a indiqué, pour sa part, que la Chambre a ratifié le Protocole, ce 9 juillet après le Sénat. Elle a souligné, non sans une légitime fierté, que le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est la première entité fédérée à ratifier le protocole de Kyoto.

Les articles et le projet d'ordonnance dans son ensemble ont été adoptés à l'unanimité des 19 membres présents des deux commissions. *(Applaudissements sur divers bancs.)*

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

(Mme Marion Lemesre, Vice-Présidente, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Marion Lemesre, Ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, naturellement, Ecolo approuvera le projet d'ordonnance par lequel la Région bruxelloise adopte le Protocole de Kyoto, et ceci avec la même vigueur que nous avons mise à condamner l'attitude d'un pays revenu sur son intention de ratifier un texte aussi essentiel pour la santé de notre terre.

Je comprends bien la fierté de M. Gosuin qui coiffe sur le poteau ses deux collègues flamand et wallon en ce qui concerne cette ratification. Mais je comprends surtout les difficultés auxquelles il est confronté au sein du gouvernement et qui n'inclinent qu'à la modestie.

L'enthousiasme de la ratification du jour ne cache pas les divergences entre les différentes composantes de la majorité, et même des majorités qui se sont succédé depuis 1989.

Ce n'est pas un secret de dire qu'il n'y a aucune politique de l'énergie en Région bruxelloise : aucune action d'envergure n'a été lancée dans ce domaine, notamment en matière d'utilisation rationnelle de l'énergie, de promotion de panneaux solaires, etc. S'il y a eu un glissement bénéfique du mazout vers le gaz pour le chauffage, ceci est dû aux coûts respectifs de ces deux combustibles. Cela a engendré une amélioration en Région bruxelloise.

En ce qui concerne la diminution de 7,5 % d'émission de gaz à effet de serre, le rythme actuel d'augmentation de la circulation laisse craindre que cet objectif ne sera pas atteint.

En juin, cinq dépassements de la moyenne d'ozone dans l'air bruxellois ont été recensés.

En effet, les tenants de la fluidité du trafic automobile n'ont jamais gagné qu'une augmentation de celui-ci et de la pollution conséquente et n'ont ainsi fait que casser les efforts de ceux qui œuvrent pour un transfert modal vers les transports en commun et le vélo.

Il y a un credo consensuel pour dire que le RER va résoudre les problèmes d'engorgement de Bruxelles et donc de pollution atmosphérique. Il est évident que c'est illusoire, et que c'est par une politique concertée et forte qu'un changement de mentalité des navetteurs se produira.

Des 13 itinéraires cyclables annoncés, un seul est terminé.

Des plans de déplacements d'entreprise ont été rendus obligatoires par ordonnance, mais des années plus tard, il n'y a toujours pas d'arrêté d'exécution.

Trop de lignes de transport en commun ne sont toujours pas protégées par un site propre aux endroits critiques.

Un contrat liant les autorités publiques et les gestionnaires de parkings publics relatifs notamment aux tarifs et aux heures d'ouverture semble mort-né.

Il n'y a donc aucune concertation, ni aucune politique globale au sein du gouvernement, à l'instar de celle que vous essayez de mettre en place.

Alors, oui, votons avec enthousiasme l'accord au Protocole de Kyoto, mais, Messieurs du gouvernement, retrouvez ou plutôt créez enfin une certaine unanimité entre vous pour commencer à inverser la tendance actuelle, et ce avant juin 2004.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Béatrice Fraiteur.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Mme Béatrice Fraiteur. — Madame la Présidente, chers Collègues, vous n'ignorez pas tout l'intérêt que je porte à la protection de l'environnement en général et à la réduction des gaz à effet de serre en particulier.

L'échec de la Conférence de La Haye suivi de l'annonce médiatique du Président Bush quant à la non-ratification du Protocole de Kyoto par les Etats-Unis m'avaient laissé un goût amer. Le vote à la quasi-unanimité de ma résolution condamnant l'attitude des Etats-Unis m'a mis un peu de baume au cœur; bien que j'aie été surprise par l'attitude de certains qui craignaient manifestement de prendre une position ferme.

Aujourd'hui, après plusieurs mois de tergiversations et de perte de temps, on nous soumet le projet de ratification du Protocole de Kyoto.

J'en suis particulièrement heureuse car il est toujours regrettable de critiquer ses partenaires alors que l'on est soi-même en défaut.

Je voterai donc à deux mains cette ratification du Protocole de Kyoto. Mais croyez bien que cet assentiment que nous donnerons au protocole ne me fera pas taire; que du contraire d'ailleurs, je serai d'autant plus « agressive » au sens constructif du terme pour que notre pays et notre région respectent les engagements qu'ils ont pris.

En effet, selon moi, il appartient au gouvernement régional de prendre des mesures drastiques afin de diminuer sa propre pollution et de lancer un plan de lutte contre le réchauffement climatique s'intégrant dans le plan national.

Le réchauffement climatique est un problème planétaire; mais qui peut être traité à n'importe quel échelon : local, régional, national, européen et international.

Nous devons donc nous associer pleinement aux efforts réalisés au niveau fédéral; mais également les précéder et les concrétiser puisque de nombreux moyens permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre relèvent des compétences régionales. De plus, il paraît nécessaire – comme l'a exprimé le Conseil de l'Environnement – que les trois régions adoptent le même taux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

C'est dans cet esprit que je réitère à nouveau, de manière très officielle, mon souhait de voir la commission de l'Environnement se saisir et analyser très prochainement ma proposition de résolution sur le plan régional à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

Des mesures drastiques doivent être prises par notre région, notamment en matière de pollution par les véhicules automobiles dont la circulation a augmenté de manière considérable ces dernières années, sans que l'on ne prenne pourtant de mesures claires.

Dois-je vous rappeler que le Conseil de l'Environnement a mis en exergue la nécessité de régler le rejet des polluants du chauffage, l'intérêt d'élargir les primes pour les travaux d'isolation des maisons, l'importance d'adopter des mesures d'économie et de récupération en matière de production d'électricité, ainsi bien entendu que des initiatives en faveur de la mobilité et surtout d'une mobilité plus propre.

Quant à moi, j'ai déjà expressément, dans ma proposition de résolution, proposé des pistes de réflexion, tels une politique de mobilité favorisant les transports en commun, l'octroi de primes favorisant la modernisation du parc de chaudières domestiques. Pour le surplus, je vous renvoie à cette proposition que nous ne manquerons pas de discuter en commission.

Force est donc de convenir qu'une politique coercitive mais aussi et surtout incitative doit être mise au point de manière prompte.

A défaut, nous n'arriverons pas à atteindre les objectifs fixés par le Protocole et donc à respecter nos propres engagements. Dans le cadre de cette politique incitative, je souhaiterais d'ailleurs que, dans le respect des dispositions légales et de la non-discrimination, un traitement différencié soit prévu entre les particuliers et les entreprises; ainsi qu'entre les PME et les grosses entreprises. (*Applaudissements sur les bancs du PSC.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, chers Collègues, j'adresserai tout d'abord une boutade à M. Van Roye : j'ose espérer que ce n'est pas en raison du fait que la composition du gouvernement bruxellois soit quelque peu différente de celles des gouvernements wallon et flamand que nous soyons les premiers à présenter l'assentiment de cette ordonnance relative au Protocole de Kyoto !

Pour le surplus, je reviendrai sur les objectifs que nous devons atteindre d'ici 2010 par rapport au taux d'émissions de 1998. Nous devons réduire le taux de CO₂ – le principal gaz à effet de serre dans notre région – de 16,4 %. Par contre, en ce qui concerne le méthane et les oxydes nitreux, nous avons déjà atteint les objectifs du protocole de Kyoto.

A Bruxelles, le chauffage domestique est responsable de 45,5 % des émissions, le chauffage tertiaire de 22,5 % et le transport de 17,8 %. Cela signifie que l'effort essentiel pour atteindre les objectifs de Kyoto doit être centré, non pas sur la voiture, mais sur le chauffage puisque 68 % des polluants qui figurent au Protocole de Kyoto sont produits par le chauffage domestique et le chauffage tertiaire.

Permettez-moi de rappeler que si, au niveau fédéral des normes modernes étaient appliquées pour les installations de chauffage – je rappelle que ces normes ne relèvent pas de la compétence régionale –, les objectifs de Kyoto seraient atteints à Bruxelles. Je demande donc que le niveau fédéral assume ses responsabilités en renforçant les normes relatives aux installations de chauffage. Bien entendu, il faudrait prévoir un dispositif d'aide pour certaines catégories à déterminer en vue du remplacement des anciens appareils. Si nous ne disposons pas d'une norme à fixer par le fédéral, notre pouvoir reste hélas subsidiaire.

Pour ce qui est du transport, qui contribue pour 17,8 % à la pollution, il a abondamment été question aujourd'hui du RER, nous

pouvons espérer que d'ici quelques années, nous verrons circuler les premières rames qui décongestionneront la circulation à Bruxelles.

Les émissions totales de notre région ne représentent que 4 % de l'ensemble des émissions belges.

Bien entendu, cela ne doit pas nous exonérer de réduire au maximum les émissions. Il est évident que ces actions doivent s'inscrire dans un cadre réaliste et viable du point de vue économique.

En ce qui concerne les gaz – et je pense plus particulièrement aux hydrofluorocarbones, aux hydrocarbures perfluorés et aux hexafluores de soufre –, la Belgique ne compte ni producteurs, ni importations. Les émissions proviennent intégralement de l'utilisation de ces substances dans certaines applications : aérosols, climatisations, solvants, isolations électroniques. La réglementation en cette matière est de compétence fédérale en ce qui concerne la mise sur le marché de normes de produits, mais elle est de compétence régionale pour les contrôles.

Je suis prêt à tenir un discours clair en la matière : il consiste à identifier les responsabilités des uns et des autres. Dire qu'il faut faire un effort de réduction de x % en Wallonie, en Flandre et à Bruxelles, c'est un peu facile de la part du fédéral.

C'est comme si le ministre de l'Environnement et le ministre de l'Energie envoyaient une circulaire aux 19 communes précisant autant pour telle ou telle commune et qu'ainsi, le problème serait résolu. Il faut identifier les responsabilités politiques, c'est-à-dire là où le politique peut intervenir.

En conclusion, je dirai qu'il est essentiel que l'Etat fédéral identifie soigneusement ce qu'il peut faire pour intervenir dans le cadre de ses compétences en termes de normes de produits ou, par exemple, en termes de normes concernant les installations de chauffage. Si le Gouvernement fédéral pouvait prendre une telle initiative, il est certain que nous remplirions les engagements du Protocole de Kyoto, même avant 2010. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, je remercie le ministre d'avoir confirmé mon propos. En fait, le ministre Gosuin attend la signature du Protocole de Kyoto avant d'entamer une politique en ces matières; il attend que le gouvernement fédéral arrête des normes avant de commencer à faire quelque chose en Région bruxelloise.

Mme la Présidente. — La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

Discussion des articles

Artikelsgewijze bespreking

Mme la Présidente. — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

Article 1^{er}. La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

Artikel 1. Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid als bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

Art. 2. Le Protocole de Kyoto à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi que les annexes A et B, faits à Kyoto le 11 décembre 1997, sortiront leur plein et entier effet en ce qui concerne la Région de Bruxelles-Capitale.

Art. 2. Het Protocol van Kyoto bij het raamverdrag van de Verenigde Naties inzake klimaatverandering, en de bijlagen A en B, opgemaakt te Kyoto op 11 december 1997, zullen volkomen gevolg hebben voor wat het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreft.

— Adopté.

Aangenomen.

Mme la Présidente. — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij zullen straks stemmen over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

QUESTION ORALE DE MME FATIHA SAIDI A M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA PROSPECTION D'OFFRES D'EMPLOI POUR LES BRUXELLOIS EN PERIPHERIE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW FATIHA SAIDI AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUISVESTING, BETREFFENDE « DE PROSPECTIE VOOR WERKAANBIEDINGEN VOOR DE BRUSSELAARS IN DE RAND »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour poser sa question.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, je constate que le ministre est impatient d'entendre ma question. Je ne le ferai donc pas languir davantage.

Monsieur le Ministre, chers Collègues des partis démocratiques, il me revient qu'une société de courrier située sur le site de l'aéroport de Zaventem enregistre des pénuries importantes d'emploi. Le VDAB, présent sur le terrain, n'a pas été en mesure de proposer la main-d'œuvre demandée. Et les postes de travail sont toujours à pourvoir, à ma connaissance.

Cet exemple de l'incapacité de fournir de la main-d'œuvre à des employeurs du bassin d'emploi de Bruxelles alors que la région souffre toujours du taux de chômage le plus important du pays, doit interpellter les responsables politiques afin qu'ils mettent en place des dispositifs efficaces pour, à la fois, augmenter le taux d'emploi des Bruxellois et prospecter le plus efficacement possible les possibilités d'embauche de Bruxellois dans l'hinterland de la région.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre :

Est-ce que, de façon générale, des liaisons sont entretenues entre l'ORBEm et le VDAB en termes d'échanges d'offres d'emploi à pourvoir ?

Où en est le protocole d'accord entre l'ORBEm et le VDAB ? Est-il effectif ? Quels sont les résultats obtenus en termes d'offres satisfaites ? Existe-t-il un semblable accord entre l'ORBEm et le FOREm ?

Je sais par ailleurs qu'une possibilité d'échange de « stagiaires » avait été évoquée entre la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale. Ces échanges ont-ils eu lieu ? A quel rythme et combien de Bruxellois ont-ils été concernés ?

Il y a quelques mois, une « porte ouverte » organisée conjointement par le VDAB et l'ORBEm se déroulait sur le site de l'aéroport national. Quel a été le résultat de cette initiative en termes d'offres satisfaites, du point de vue bruxellois ?

De votre point de vue, Monsieur le Ministre, cette expérience mérite-t-elle d'être réitérée ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Eric Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je souhaite apporter une précision à l'intention de Mme Saïdi : j'étais impatient non pas d'écouter sa question puisque je la connaissais, mais bien d'y répondre ! (*Exclamations.*)

Le problème des services de courrier à Zaventem est un phénomène connu. Si le VDAB n'arrive pas à satisfaire les postes vacants, c'est que le problème n'est pas uniquement lié au manque de candidats. Il s'agit de trouver des personnes qui sont disposées à travailler de jour comme de nuit suivant des horaires très variables. S'ajoute à cela le problème de « l'accessibilité » du lieu de travail par les transports en commun en dehors des heures normales de travail. Ce

dernier problème a déjà été abordé plusieurs fois avec la Société des Transports intercommunaux de Bruxelles.

En ce qui concerne la prospection d'offres d'emploi, je souhaiterais tout d'abord préciser qu'une prospection ponctuelle par un service d'emploi en dehors du territoire régional n'est pas légale. Seul le VDAB peut donc effectuer en Région flamande une prospection ponctuelle. Ceci n'empêche pas les entreprises d'entamer des démarches auprès du service de l'emploi de leur choix.

En ce qui concerne les liaisons entretenues entre l'ORBEm et le VDAB en termes d'échanges d'offres d'emploi à pourvoir, le protocole réglant les relations entre les services issus de la restructuration de l'Office national de l'Emploi est toujours en vigueur. Le protocole stipule notamment que les institutions régionales sont tenues de vérifier qu'une offre d'emploi émanant d'une autre région est réellement inscrite dans la région où se situe le lieu de travail.

Outre cette réglementation, il y a lieu de signaler que les contacts entre ces services de l'emploi sont fondés sur le principe de la « mise en compensation ». Dès qu'un conseiller emploi de l'ORBEm prévoit ou rencontre des difficultés pour satisfaire une offre d'emploi, il la transmet à son collègue en Flandre ou en Wallonie. Ainsi, l'année passée, l'ORBEm a reçu 656 offres d'emploi de la Région flamande et 222 offres de la Région wallonne. Le nombre total ne représente cependant que 5 % du nombre total d'offres d'emploi que l'ORBEm a reçues.

La possibilité d'échanges de stagiaires est prévue dans le cadre de l'accord de coopération entre la Communauté flamande et la Cocof relatif à l'échange de stagiaires en formation technique et linguistique, signé le 20 juillet 2000. Il avait en effet été considéré qu'une collaboration entre le VDAB et Bruxelles-Formation, en matière d'organisation de stages techniques liés à des stages linguistiques, peut contribuer à une meilleure adéquation de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi de la Communauté flamande et de la Région de Bruxelles-Capitale. Pour l'année 2001, l'échange de 100 stagiaires est prévu entre Bruxelles-Formation et le VDAB. Je compte bien poursuivre cette initiative.

Lors de la bourse d'emplois de Zaventem il est apparu que les employeurs réclament, outre l'exigence d'un bilinguisme confirmé, une certaine aisance à travailler en équipes. En ce qui concerne le grand nombre d'offres d'emploi proposées à l'occasion de cette bourse, une collaboration a été instaurée entre la société BIAC, la Chambre de commerce, le VDAB et l'ORBEm afin de satisfaire ces offres. La réalité des emplois proposés a été vérifiée et le degré de satisfaction potentielle des fonctions à satisfaire a été évalué. Dans cette optique, une cinquantaine d'offres ont déjà pu être traitées, dont la plupart ont été satisfaites, nonobstant la sévérité des critères d'engagement exprimés par les employeurs.

L'ORBEm a convié à cette bourse plus de 6.000 demandeurs d'emploi. Les organisateurs de la bourse ont évalué la présence des Bruxellois à 3.000, ce qui représente la moitié des personnes présentes.

En termes de résultat, on peut conclure que les entreprises ont pu satisfaire la plupart de leurs offres et constituer une réserve de recrutement. L'impact de ce genre de projet est néanmoins difficile à quantifier numériquement.

Il est évident que pour un public *infra* scolarisé, ce genre d'action provoque des attentes qui ne peuvent malheureusement être résorbées.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME DANIELLE CARON A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA FOIRE DU LIVRE »

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW DANIELLE CARON AAN DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE BOEKENBEURS »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Danielle Caron pour poser sa question.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collègues, j'ai déjà eu l'occasion de soulever ici au Parlement régional les problèmes relatifs aux foires commerciales, professionnelles ou même culturelles, problèmes qui sont malheureusement toujours d'actualité. Je retiendrai l'exiguïté des lieux – salons organisés entre autres dans le parking du Palais des Congrès –, l'accueil des plus petits exposants – avec plus de 100.000 francs de location, seules les grandes entreprises ou les organismes culturels ayant de bonnes assises financières peuvent se permettre de payer de tels montants –, la vétusté de l'endroit – par exemple, le Palais des Congrès n'a plus été aménagé depuis de nombreuses années, les téléphones portables y sont inutilisables, il n'y a pas de lieu convivial pour les échanges, des personnes sont assises par terre etc.

Ne conviendrait-il pas de se pencher sur ces manifestations qui remportent toujours un énorme succès ? Ne faudrait-il pas prévoir une étude pour l'implantation d'une grande salle de congrès en Région bruxelloise ? Est-il raisonnable de laisser des organisateurs annoncer des congrès dans un parking du karting de Grand-Bigard et prétendre que ces manifestations se situent à Bruxelles en faisant la promotion de leur « Brussels Congress Karting » ? Sommes-nous prêts à mieux accueillir les foires internationales à Bruxelles ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, vous n'ignorez pas que

la Foire internationale du livre est une organisation indépendante, qui est toutefois soutenue par la Communauté française et la Cocof. Lorsque la Foire internationale du livre a rencontré des problèmes à la suite d'une modification d'emplacement – en effet, il s'est avéré que, bien qu'offrant des infrastructures très confortables, les palais du Heysel étaient situés trop loin du centre ville pour ce type de manifestation –, la Communauté française et la Cocof ont décidé de l'aider financièrement en laissant toutefois à ses organisateurs l'autonomie nécessaire pour une bonne organisation de l'événement. Je ne peux donc me prononcer quant au prix de location des stands, mais je crois savoir que les auteurs belges sont représentés, quelle que soit la taille de leur éditeur, sur le stand de la promotion des lettres de la Communauté française.

En ce qui concerne le Palais des Congrès, je suis d'accord avec vous pour dire qu'une transformation aussi rapide que possible s'impose, et le gouvernement y veille. C'est pourquoi, dans l'avenant numéro 6 de l'accord de coopération Etat fédéral - Région signé ce 21 janvier, nous avons fait inscrire 10 millions pour l'étude du Palais du Congrès ainsi qu'une somme de 400 millions pour la rénovation, qui sera disponible à partir de 2002. On m'a encore confirmé hier que les travaux démarreraient en 2003 au plus tard.

Pour ce qui est de l'implantation d'une grande salle de congrès à Bruxelles, j'ose espérer qu'avec la rénovation du Palais des Congrès, d'une part, et le développement prévu de Tour et Taxis, d'autre part, nous aurons enfin un échantillon suffisant de salles, sans oublier la salle de 2.000 places au Heysel.

Quant à l'utilisation du nom Brussels Congress Karting pour une salle qui se trouve à Grand-Bigard, je ne vois malheureusement pas en quoi nous pourrions l'empêcher. Cette attitude contribue sans doute à faire de la publicité pour Bruxelles qui semble être un nom de plus en plus porteur puisque l'on parle désormais de Bruxelles Sud à Charleroi. Apparemment, l'image de marque de Bruxelles est porteuse et je serais, comme M. Tomas, le dernier à m'en plaindre.

Je puis vous assurer que M. Tomas et moi-même, qui suivons assidument ce dossier, faisons le maximum en vue d'une rénovation la plus complète possible du Palais des Congrès. La bonne nouvelle est que les sommes destinées à cette opération sont inscrites dans l'accord de coopération et seront disponibles dès 2002.

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Danielle Caron.

Mme Danielle Caron. — Madame la Présidente, l'image de la Région bruxelloise aura toujours une aura positive, j'en suis bien consciente. Je voudrais toutefois demander au gouvernement si nous ne pourrions pas faire comprendre aux propriétaires de salles situées en dehors de la Région bruxelloise – je pense par exemple à Grand-Bigard – qu'ils usurpent en quelque sorte le nom de la Ville pour organiser leurs congrès.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de

la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, si nous agissions de la sorte, nous risquerions de nous voir demander de renoncer à l'appellation « Bruxelles-National » pour l'aéroport, ce que personne ne souhaite. De plus, je n'ai pas étudié la question, mais je doute des moyens juridiques que nous pourrions mettre en œuvre pour empêcher une structure située dans les environs de Bruxelles d'inclure le nom de la ville — « Brussels » — dans son intitulé. Nos moyens sont limités.

Il s'agit bien sûr d'une forme de concurrence pour des salles telles que le Heysel ou l'Albertine, mais nous sommes désarmés face à ce problème et nous devons faire preuve de prudence. Nous avons intérêt, je le répète, à ce que Bruxelles-National reste Bruxelles-National. De même, l'appellation « Bruxelles-Sud » pour l'aéroport de Charleroi est tout à fait positive par rapport au positionnement de notre ville en Europe. Nous devons, me semble-t-il, éviter de condamner les uns, alors que nous tirons profit de l'utilisation que font les autres de notre nom.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS. M. ERIC TOMAS, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'EMPLOI, DE L'ECONOMIE, DE L'ENERGIE ET DU LOGEMENT, CONCERNANT « LA BONNE CONCRETISATION DES DERNIERS PROGRAMMES « QUARTIERS D'INITIATIVES » »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER ERIC TOMAS, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE, ENERGIE EN HUIVESTING, BETREFFENDE « DE CONCRETE UITVOERING VAN DE LAATSTE PROGRAMMA'S OVER DE INITIATIEFWIJKEN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, chers Collèges, lors d'une des dernières séances de la session passée, c'est-à-dire voici pratiquement un an jour pour jour, nous avons adopté la modification de l'ordonnance relative à la revitalisation des quartiers. Cette réforme législative a eu pour effet la disparition des programmes « Quartiers d'initiatives ». Certains de ces programmes étaient néanmoins déjà en cours, et sont actuellement sur le point de se terminer. Il serait dommage qu'ils soient négligés, tant sur le plan de leur réalisation concrète qu'en ce qui concerne le processus de participation des citoyens qu'ils étaient censés générer.

Or, pour que ce processus participatif des citoyens ait une quelconque pertinence, il faut évidemment, non seulement qu'on les écoute mais aussi que l'on intègre dans une proportion significative les projets qu'ils déposent sur la table et les propositions qu'ils font, sans quoi il s'agit bien sûr d'un marché de dupes.

Lors de la discussion de l'année dernière sur le projet d'ordonnance modificatif de l'ordonnance « revitalisation des quartiers », cet aspect participatif avait, encore une fois, été souligné par tous les groupes, y compris le nôtre. Comme vous le savez, j'ai régulièrement développé des interpellations et posé des questions au sujet de ces programmes.

Je voudrais insister sur un autre point. Si l'on envisage des programmes de revitalisation à l'échelle d'un quartier, il ne faut pas que par la décision de communes qui apportent éventuellement des moyens complémentaires on sorte de ce cadre.

J'ai ici à l'esprit le quartier d'initiatives Jean Jacquet, à propos duquel je vous ai déjà interpellé. En définitive, la commune a pris une décision, qui a été avalisée par le gouvernement : elle a opté pour la construction d'un complexe sportif de 170 millions alors que l'ensemble du quartier d'initiatives aurait coûté 80 millions. On a manifestement sorti des cartons de la commune un projet, qui dormait depuis fort longtemps faute de moyens, mais qui dépasse largement l'échelle d'un programme de revitalisation de quartier. C'est d'autant plus dommageable que de nombreuses propositions qui avaient été formulées par les habitants la seule fois où ils ont été consultés par la commune de Koekelberg n'ont pas été intégrées au programme. Or, ces propositions portaient sur des montants infiniment moins importants : il s'agissait de casse-vitesse, d'un journal de participation des habitants ... en bref de petites propositions qui entraient manifestement bien dans le cadre de la politique que vous menez en matière de revitalisation des quartiers et que nous soutenons d'ailleurs.

Vous connaissez le quartier d'initiatives Jean Jacquet aussi bien que moi et je ne m'étendrai donc pas sur ce cas.

Mme la Présidente. — Tenez-vous à votre texte, Monsieur Daems.

M. Alain Daems. — Je m'y tiens, Madame la Présidente. Il était prévu que j'évoque le cas du quartier Jean Jacquet. Il me semble important d'obtenir des réponses aux questions qui figuraient dans mon texte et qui sont les suivantes :

Comment se développent les processus de participation dans les cinq derniers « Quartier d'initiatives », au-delà de la phase de décision ? Quelles parties des opérations finalement retenues ont-elles été proposées initialement par les habitants et quelles parts des budgets ont été consacrées à ces opérations ?

Enfin, pour les contrats de quartier nouvelle formule, j'entends dire de tous côtés que, dans la phase de préparation et de participation le temps manque, et je me demande s'il ne faudrait pas procéder à une évaluation rapide et octroyer éventuellement un délai supplémentaire avant la finalisation du processus de participation.

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre, des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, chers Collèges, M.

Daems l'a rappelé, depuis le vote par votre Conseil de l'ordonnance modificative des contrats de quartiers en juillet dernier, les quartiers d'initiatives sont appelés à disparaître.

Six quartiers d'initiatives font partie du dernier train qui a été lancé en décembre 1999 avant leur abandon définitif.

Pour rappel, il s'agit des quartiers « Goujons-Albert » à Anderlecht, « Marais » à Bruxelles-Ville, « Primeurs » à Forest, « Jacquet » à Koekelberg, « Birmingham » à Molenbeek et « cage aux Ours » à Schaerbeek.

Ces six communes ont élaboré, en collaboration avec les habitants des quartiers, un programme d'action qui a fait l'objet d'une approbation du gouvernement en juillet 2000.

De manière générale, les communes concernées ont, la plupart du temps, tout à fait répondu aux attentes de la région pour ce qui est de l'implication des habitants dans l'élaboration des programmes; tant en termes de nombre de réunions du comité d'initiative local et de l'Assemblée générale qu'en termes de nombre de participants.

Depuis l'approbation des différents programmes, c'est vrai qu'il faut constater une certaine diminution dans la fréquence des réunions avec les habitants.

Deux éléments contribuent à mon sens à expliquer cet état de choses.

D'une part, les périodes pré- et post-électorales qui ont apporté certains changements dans les majorités communales.

D'autre part, surtout, le fait que la première année est occupée en grande partie par des opérations purement administratives de sélection des auteurs de projets ainsi que par l'élaboration des plans précis.

Les phases de participation ont redémarré dernièrement dans plusieurs communes.

Les habitants vont également avoir l'occasion de se prononcer au travers des enquêtes publiques et des concertations sur les différents projets.

Je dois également rappeler que rien dans l'ancienne réglementation n'obligeait les communes à maintenir la concertation durant la mise en œuvre du programme.

Ce problème est corrigé depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance.

Pour ce qui est de votre question précise qui porte sur la répartition entre les projets proposés par les habitants et ceux initiés par la commune, à la fois en termes de nombre de dossiers et en termes de budgets, je vous dirais qu'à mon sens, cette distinction n'est pas pertinente et, qu'en tout cas, cette information n'a pas été recensée telle quelle par mes services.

La méthode de travail des différents responsables peut en effet différer de quartier à quartier.

Certains services communaux présentent aux habitants une première réflexion sur le quartier, d'autres laissent la parole à la salle qui

formule des réflexions d'ordre général; les cas où les habitants se présentent aux réunions avec une idée très précise de ce qu'ils souhaitent sont assez rares.

Par ailleurs, dans certains périmètres, les projets à réaliser s'imposent avec évidence à l'ensemble des partenaires. Je pense par exemple au réaménagement de la Cage aux Ours dans le quartier d'initiatives de même nom. Je ne pense pas que l'on puisse le qualifier de « projet de la commune » par opposition aux projets des habitants.

Ce qui me paraît plus fondamental, c'est que dans la conception des différents réaménagements, les demandes et les besoins des habitants soient bien pris en compte.

Cette prise en compte se réalise au travers des différentes réunions du comité d'initiative local au sein duquel sont représentés les habitants.

Les différents programmes dont il est question ont fait l'objet d'une approbation formelle soit du comité d'initiative local soit de l'assemblée générale de quartier.

De manière générale, d'après le rapport que j'en ai eu de mon administration, la quasi totalité des demandes exprimées par les habitants se retrouvent dans les programmes.

Enfin, pour ce qui est de la phase d'élaboration des nouveaux contrats de quartiers, les communes ont 9 mois pour remettre à la Région un programme complet.

Nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter, Monsieur Daems, il ne me semble pas que ce délai soit particulièrement serré. La plupart des communes tiennent d'ailleurs les délais imposés pour l'élaboration de leur programme.

Il est vrai que la partie du programme qui est prise en charge par l'accord de coopération a dû être transmise plus rapidement au fédéral; mais il s'agissait de délais sur lesquels la région n'a pas de prise. En tout état de cause, toutes les communes ont répondu à cette obligation dans les temps et il ne s'agit de toute façon que d'une première ébauche destinée à permettre la sélection du bureau d'étude qui sera chargé de dessiner l'avant-projet, en concertation avec les habitants bien évidemment.

Dans le programme complet des contrats de quartier, ma seule crainte concerne une commune qui, c'est vrai, a pris du retard par rapport à ce qu'on attendait d'eux. Je reste toutefois attentif à ce que le meilleur programme possible soit élaboré par cette commune-là également.

M. Alain Daems. — Quelle commune ?

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Je ne la citerai pas, sinon on va encore me le reprocher.

Sur le plan de la participation, jusqu'à présent, toutes les communes ont rencontré les souhaits de la région en tous cas en termes de fréquence de réunions de la CLDI et de l'Assemblée générale des quartiers.

Ceci dit, je ne nie pas que, de manière générale, les communes sont à la peine pour l'instant.

Je ne pense pas que ce soit dû particulièrement au calendrier serré imposé pour l'élaboration du programme, mais plutôt à l'accumulation des opérations de revitalisation en cours.

Il ne faut, en effet, pas oublier qu'en plus de l'élaboration des programmes actuels, ce sont les mêmes services communaux qui sont amenés à gérer la mise en œuvre des contrats de quartiers et des quartiers d'initiatives octroyés les années précédentes.

En tout, ce sont 23 programmes qui sont actuellement en cours en parallèle et ce, sans parler des projets annexes réalisés par exemple dans le cadre des programmes Urban et Objectif 2.

Pour tenter de remédier partiellement à ce problème, j'ai autorisé les communes à recruter de manière plus large du personnel à charge des subsides qui leur sont octroyés.

J'espère en voir rapidement les effets concrets sur le terrain.

Je vous remercie.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse.

L'idée que les communes puissent engager rapidement du personnel est satisfaisante. Je ne voudrais pas que l'accumulation des contrats de quartier entraîne une diminution de leur nombre à l'avenir. Cette mesure ne bénéficierait plus de notre soutien. C'est vrai qu'ils sont nombreux, mais il faut continuer dans cette voie parce que la région en a besoin.

J'aimerais faire une remarque sur la non-pertinence de la distinction entre les projets présentés par les communes et les projets présentés par les habitants. Je comprends que d'un point de vue administratif, cette distinction ne soit pas pertinente. Pour les habitants qui voient enfin leur quartier bénéficier d'une injection de fonds publics, c'est par contre une distinction fondamentale. Quand il s'agit de petits projets, comme c'est le cas pour Koekelberg, du type casse-vitesse qui ne sont pas repris, l'effet est extrêmement démoralisant pour les citoyens.

Enfin, vous nous dites que la première année, après la décision, est très occupée par les procédures administratives. Je vous demande dès lors que la réduction des délais de tutelle soit versée au dossier dont le gouvernement nous a promis qu'il serait à l'ordre du jour à la rentrée. Les procédures administratives sont en effet interminables pour les opérations de revitalisation des quartiers. Cela a pour conséquence que l'on perd le contact avec les citoyens.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — J'ai pris bonne note du soutien futur de M. Daems et de son groupe au maintien des programmes de contrats de quartier. J'imagine que tous les membres du Gouvernement l'ont bien entendu.

Pour le reste, vous avez raison, Monsieur Daems.

Dans le cadre de nos réflexions sur les délais de tutelle, nous souhaitons qu'une mesure spécifique pour les contrats de quartier

soit élaborée de façon à ce que ces délais soient raccourcis pour tout ce qui concerne la partie administrative.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Dames en Heren, wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— *La séance plénière est suspendue à 17 h 05.*

De plenaire vergadering wordt geschorst om 17.05 uur.

— *Elle est reprise à 17 h 50.*

Ze wordt hervat om 17.50 uur.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering wordt hervat.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets et propositions dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen en voorstellen.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERPVAN ORDONNANTIE HOUDENDE EERSTEAANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

24 votent non.

24 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytbroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

PROJET D'ORDONNANCE CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001

Votes réservés et vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE EERSTE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2001

Aangehouden stemmings en stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en artikelen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de M. Benoît Cerexhe et consorts au tableau.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heer Benoît Cerexhe c.s. bij de tabel.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, notre amendement est conforme à celui que nous avons déposé en décembre dernier lors du budget 2001. Il vise à supprimer le *splitsing* de crédits opéré dans le cadre des droits de tirage au profit des Commissions communautaires.

Ce *splitsing* n'existait pas au budget 2000. Il a été introduit dans le cadre de l'élaboration du budget 2001. Le ministre nous a dit qu'il s'agissait d'un *splitsing* technique mais, en fait, il s'est au contraire avéré qu'il a été utilisé par le ministre lors des négociations du Lombard pour bloquer la liquidation des crédits aussi longtemps qu'il n'avait pas un accord sur la représentation garantie des néerlandophones au Conseil de la Région de Bruxelles. Cet accord étant désormais entériné, nous demandons le retour à la situation antérieure en regroupant les crédits en un seul crédit.

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, votre intervention sort largement du cadre admis pour une justification de vote. En fait, vous vous êtes lancé dans une nouvelle explication en tous points identique à votre exposé d'hier matin.

La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, je me réfère à la réponse que j'ai donnée au cours de la séance plénière d'hier matin. Il s'agit d'une discussion technique que nous avons eue à la fin de l'année 2000. Tous les éléments sont connus. Il n'y a aucun problème. Le souhait de M. Cerexhe sera d'ailleurs exaucé dès l'an prochain. Mais, pour le moment, nous demandons le rejet de l'amendement afin de maintenir la clarté de notre budget.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

21 votent oui.

21 stemmen ja.

48 votent non.

48 stemmen neen.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Clerfayt, Daems, Mme de Groote, M. Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de M. Riguelle et consorts au tableau.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van de heer Riguelle c.s. bij de tabel.

Puis-je considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de stemming over het vorige amendement ook geldt voor dit amendement ? (*Instemming.*)

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 4 de Mme Fraiteur et consorts au tableau.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 4 van Mevr. Fraiteur c.s. bij de tabel.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

6 votent oui.

6 stemmen ja.

63 votent non.

63 stemmen neen.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Cerexhe, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Lemaire et Riguelle.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mme Dupuis, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 5 de Mme Huytebroeck et consorts au tableau.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 5 van Mevr. Huytebroeck c.s. bij de tabel.

La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

Mme Evelyne Huytebroeck. — Madame la Présidente, cet amendement rapatrie, en quelque sorte, les quinze millions qui avaient été retirés au Conseil économique et social, afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci et de lui permettre de s'installer, puisqu'il a déménagé.

En fait, nous ne retirons rien nulle part. Nous proposons simplement d'augmenter de quinze millions le budget Affaires économiques. Nous ne pensons pas que le gouvernement soit vraiment d'accord sur cette proposition. Cependant, hier, le ministre du Budget a laissé entendre qu'une réflexion pourrait à nouveau être envisagée sur ce point dans le cadre du second ajustement budgétaire. Donc, nous invitons le ministre à réfléchir à cet amendement que nous maintenons.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

18 votent oui.

18 stemmen ja.
50 votent non.
50 stemmen neen.
1 s'abstient.
1 onthoudt zich.
Mme la Présidente. — En conséquence, l'amendement n° 5 est rejeté.

Bijgevolg is het amendement nr. 5 verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Doulkeridis, Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

S'est abstenue :

Heeft zich onthouden :

Mme Fraiteur.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur le tableau et sur l'article 2.

Wij stemmen nu over de tabel en over het artikel 2.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

24 votent non.

24 stemmen neen.

En conséquence, l'article 2 et le tableau sont adoptés.

Bijgevolg zijn het artikel 2 en de tabel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement (n° 3) de Mme Fraiteur et consorts à l'article 3.

Wij stemmen nu over het amendement (nr. 3) van Mevr. Fraiteur c.s. bij artikel 3.

Puis-je considérer que le résultat du vote sur l'amendement n° 4 est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag over amendement nr. 4 ook geldt voor dit amendement ? (*Instemming.*)

L'amendement est donc rejeté.

Het amendement is dus verworpen.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 3.

Wij stemmen nu over het artikel 3.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

24 votent non.

24 stemmen neen.

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Bijgevolg is het artikel 3 aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, MM. Moock, Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Lobkowitz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

24 votent non.

24 stemmen neen.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowitz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES VOIES ET MOYENS DE L'AGGLO- MERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGE- TAIRE 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE MIDDELENBEGROTING VAN DE AGGLOME- RATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet de règlement.

Wij stemmen nu over het ontwerp van verordening.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

En conséquence, le projet de règlement est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van verordening aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daif, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE L'AGGLOMERATION DE BRUXELLES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2001

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN VERORDENING HOUDENDE AANPASSING VAN DE ALGEMENE UITGAVENBEGROTING VAN DE AGGLOMERATIE BRUSSEL VOOR HET BEGROTINGSJAAR 2001

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet de règlement.

Wij stemmen nu over het ontwerp van verordening.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

5 votent non.

5 stemmen neen.

En conséquence, le projet de règlement est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van verordening aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daif, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 11 MARS 1999 RELATIVE A L'EURO

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 11 MAART 1999 BETREFFENDE DE EURO

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

69 votent oui.

69 stemmen ja.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cereche, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

PROPOSITION D'ORDONNANCE RELATIVE AUX ENQUETES PARLEMENTAIRES

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE HET PARLEMENTAIR ONDERZOEK

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote nominatif sur la proposition d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het voorstel van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

69 votent oui.

69 stemmen ja.

En conséquence, la proposition d'ordonnance est adoptée. Elle sera soumise à la sanction du gouvernement. (*Applaudissements.*)

Bijgevolg is het voorstel van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd. (*Applaus.*)

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cereche, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Assche, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

PROJET D'ORDONNANCE ORGANISANT LA TUTELLE ADMINISTRATIVE SUR LES INTERCOMMUNALES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Vote réservé et vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE REGELING VAN HET ADMINISTRATIEF TOEZICHT OP DE INTERCOMMUNALES VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Aangehouden stemming en stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous allons procéder au vote sur l'amendement réservé du projet d'ordonnance.

Wij zullen over het aangehouden amendement van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Van Roye, Riguelle, Grimberghs, Adriaens, Pesztat, Cereche et Mme Huytebroeck insérant un article 11bis (*nouveau*).

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Van Roye, Riguelle, Grimberghs, Adriaens, Pesztat, Cereche en Mevr. Huytebroeck ter invoeging van een artikel 11bis (*nieuw*).

La parole est à M. Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, je demande aux parlementaires de se ressaisir avec vigueur car le gouvernement leur demande de ne pas intervenir dans la tutelle administrative sur les intercommunales.

Mme la Présidente — Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

25 répondent oui.

25 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

41 votent oui.

41 stemmen ja.

26 s'abstiennent.

26 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Lobkowicz et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye, Mme Wynants et M. van Eyll.

PROJET D'ORDONNANCE ORGANISANT LA TUTELLE ADMINISTRATIVE SUR LES ZONES DE POLICE PLURI-COMMUNALES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PROPOSITION D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 14 MAI 1998 ORGANISANT LA TUTELLE ADMINISTRATIVE SUR LES COMMUNES DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Votes réservés et vote sur l'ensemble

ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE REGELING VAN HET ADMINISTRATIEFTOEZICHT OP DE MEERGEMEENTELIJKE POLITIEZONES VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 14 MEI 1998 HOUDENDE REGELING VAN HET ADMINISTRATIEFTOEZICHT OP DE GEMEENTEN VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Aangehouden stemmingen en stemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en artikelen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 1 de MM. Van Roye, Adriaens, Cerexhe, Grimberghs, Pesztat, Riguelle et Mme Huytebroeck à l'article 15.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van de heren Van Roye, Adriaens, Cerexhe, Grimberghs, Pesztat, Riguelle en Mevr. Huytebroeck bij artikel 15.

La parole est à M. Michel Van Roye.

M. Michel Van Roye. — Madame la Présidente, cet amendement vise à améliorer la rédaction du texte consacré au commissaire spécial. Je tiens à préciser que cet amendement avait été accepté par le gouvernement pour l'ordonnance précédente.

Pour une raison qui m'échappe, le Ministre-Président a refusé cette modification. Je demande donc au Parlement d'approuver notre amendement.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

25 répondent oui.

25 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 15.

Wij stemmen nu over het artikel 15.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

45 votent oui.

45 stemmen ja.

12 votent non.

12 stemmen neen.

12 s'abstiennent.

12 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Demol, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

MM. Arckens, Cerexhe, Daems, Mmes de Groote, Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Lemaire, Mahieu, Riguelle et Van Assche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Doukeridis, Galand, Ide, Lahssaini, Lootens-Stael, Pesztat, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de MM. Van Roye,

Adriaens, Cerexhe, Grimberghs, Pesztat, Riguelle et Mme Huytebroeck insérant un article 15bis (*nouveau*).

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van de heren Van Roye, Adriaens, Cerexhe, Grimberghs, Pesztat, Riguelle en Mevr. Huytebroeck ter invoeging van een artikel 15bis (*nieuw*).

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

25 répondent oui.

25 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

La parole est à M. Bernard Clerfayt.

M. Bernard Clerfayt. — Madame la Présidente, j'ai longuement hésité entre l'abstention et le vote positif. En effet, au moment même où l'on va demander plus d'efficacité et de rapidité aux polices organisées dans le cadre des zones de police — que l'on espère meilleures que les polices communales — je trouve regrettable que l'on ait choisi le système de la double tutelle, qui risque, dans certains cas, de se révéler paralysante.

Cette obligation de double tutelle résulte d'une loi fédérale, la loi relative à la police intégrée à deux niveaux. Nous ne pouvons donc pas, à l'échelon régional, émettre une quelconque opinion à ce sujet.

Par mon vote positif, j'exprime mon soutien au gouvernement quant à la manière dont cette tutelle sera organisée, mais je regrette donc ce choix du système de la double tutelle.

Mme la Présidente. — Une justification de vote ne peut porter que sur une abstention, Monsieur Clerfayt. Si vous aviez été présent au moment de la discussion, vous auriez entendu Mme Mouzon entamer ce débat avec le Ministre-Président. Ce dernier consultera ses juristes à ce sujet et remettra éventuellement l'ouvrage sur le métier, s'il échet.

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

25 s'abstiennent

25 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

La proposition d'ordonnance (de MM. Denis Grimberghs et Joël Riguelle) modifiant l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de Bruxelles-Capitale (n^{os} A-161/1, 2 et 3 – 2000/2001) devient sans objet.

Het voorstel van ordonnantie (van de heren Denis Grimberghs en Joël Riguelle) tot wijziging van de ordonnantie van 14 mei 1998 houdende regeling van het administratief toezicht op de gemeenten van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nrs A-161/1, 2 en 3 – 2000/2001) heeft geen voorwerp meer.

PROPOSITION DE RESOLUTION CONCERNANT L'INSCRIPTION DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE RESEAU DES VILLES ET REGIONS EN SANTE DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Vote nominatif sur l'ensemble

VOORSTEL VAN RESOLUTIE HOUDENDE DE INSCRIVING VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST IN HET NET VAN DE GEZONDE STEDEN EN GEWESTEN VAN DE WERELDGEZONDHEIDSORGANISATIE

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

6 s'abstiennent

6 onthouden zich.

En conséquence, la proposition de résolution est adoptée.

Bijgevolg is het voorstel van resolutie aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael, Mahieu et Van Assche.

PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE AL'ORGANISATION DU MARCHE DE L'ELECTRICITE EN REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PROPOSITION D'ORDONNANCE RELATIVE A L'ORGANISATION DU MARCHE DE L'ELECTRICITE EN REGION BRUXELLOISE

Votes réservés

ONTWERP VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE ORGANISATIE VAN DE ELEKTRICITEITSMARKT IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

VOORSTEL VAN ORDONNANTIE BETREFFENDE DE ORGANISATIE VAN DE ELEKTRICITEITSMARKT IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

Aangehouden stemmingen

Mme la Présidente. — Nous allons procéder aux votes sur les amendements et articles réservés du projet d'ordonnance.

Wij zullen over de aangehouden amendementen en artikelen van het ontwerp van ordonnantie stemmen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n^o 1 de Mme Meunier, M. Adriaens, Mmes Huytebroeck et Theunissen à l'article 2.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 1 van mevrouw Meunier, de heer Adriaens, mevrouwen Huytebroeck en Theunissen bij artikel 2.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.
69 leden zijn aanwezig.
25 répondent oui.
25 antwoorden ja.
44 répondent non.
44 antwoorden neen.
En conséquence, l'amendement est rejeté.
Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :
Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :
Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Mme la Présidente. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 2 de Mme Meunier, M. Adriaens, Mmes Huytebroeck et Theunissen à l'article 2.

Dames en Heren, wij stemmen nu over het amendement nr. 2 van mevrouw Meunier, de heer Adriaens, mevrouwen Huytebroeck en Theunissen bij artikel 2.

Mme la Présidente. — Puis-je considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment*.)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de stemming over het vorige amendement ook geldt voor dit amendement ? (*Instemming*.)

L'amendement est donc rejeté.
Het amendement is dus verworpen.

Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 9 de Mme de Groote, M. Riguelle et Mme Fraiteur à l'article 2.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 9 van Mevr. de Groote, de heer Riguelle en Mevr. Fraiteur bij artikel 2.

Il est procédé au vote nominatif.
Tot naamstemming wordt overgegaan.
68 membres sont présents.
68 leden zijn aanwezig.
23 répondent oui.
23 antwoorden ja.
44 répondent non.
44 antwoorden neen.
1 s'abstient.
1 onthoudt zich.
En conséquence, l'amendement est rejeté.
Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :
Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :
Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

S'est abstenu :
Heeft zich onthouden :
M. Lootens-Stael.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 10 de Mme de Groote, M. Riguelle et Mme Fraiteur à l'article 2.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 10 van Mevr. de Groote, de heer Riguelle en Mevr. Fraiteur bij artikel 2.

Puis-je considérer que le résultat du vote sur l'amendement précédent est valable pour celui-ci ? (*Assentiment.*)

Mag ik aannemen dat de uitslag van de stemming over het vorige amendement ook geldt voor dit amendement ? (*Instemming.*)

L'amendement est donc rejeté.

Het amendement is dus verworpen.

Nous passons maintenant au vote sur l'article 2.

Wij stemmen nu over het artikel 2.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

47 votent oui.

47 stemmen ja.

22 s'abstiennent.

22 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Galand, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 11 de Mme de Groote, M. Riguelle et Mme Fraiteur à l'article 13.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 11 van Mevr. de Groote, de heer Riguelle en Mevr. Fraiteur bij artikel 13.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

20 répondent oui.

20 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 13.

Wij stemmen nu over het artikel 13.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

25 s'abstiennent

25 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 3 de Mme Meunier, M. Adriaens, Mmes Huytebroeck et Theunissen à l'article 24.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 3 van mevrouw Meunier, de heer Adriaens, mevrouwen Huytebroeck en Theunissen bij artikel 24.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

19 répondent oui.

19 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael, Mahieu et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 24.

Wij stemmen nu over het artikel 24.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

24 s'abstiennent

24 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Lemaire, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 4 de Mme Meunier, M. Adriaens, Mmes Huytebroeck et Theunissen à l'article 26.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 4 van mevrouw Meunier, de heer Adriaens, mevrouwen Huytebroeck en Theunissen bij artikel 26.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

20 répondent oui.

20 antwoorden ja.

42 répondent non.

42 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

MM. André, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 26.

Wij stemmen nu over het artikel 26.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

25 s'abstiennent

25 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 5 de Mme Meunier, M. Adriaens, Mmes Huytebroeck et Theunissen insérant un article 26bis (*nouveau*).

Wij stemmen nu over het amendement nr. 5 van mevrouw Meunier, de heer Adriaens, mevrouwen Huytebroeck en Theunissen ter invoeging van artikel 26bis (*nieuw*).

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

20 répondent oui.

20 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 12 de Mme de Groote et consorts à l'article 28.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 12 van Mevr. de Groote c.s. bij artikel 28.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

20 répondent oui.

20 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 28.

Wij stemmen nu over het artikel 28.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

11 s'abstiennent.

11 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Mook, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Pesztat, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Cerexhe, Mme de Groote, MM. Demol, Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 6 de Mme Meunier, M. Adriaens, Mmes Huytebroeck et Theunissen à l'article 32.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 6 van mevrouw Meunier, de heer Adriaens, mevrouwen Huytebroeck en Theunissen bij artikel 32.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

20 répondent oui.

20 antwoorden ja.

43 répondent non.

43 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 32.

Wij stemmen nu over het artikel 32.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

13 votent non.

13 stemmen neen.

12 s'abstiennent.

12 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM.

Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Daems, Doulkeridis, Galand, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Pesztat, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Riguelle et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'amendement n° 7 de Mme Meunier, M. Adriaens, Mmes Huytebroeck et Theunissen à l'article 34.

Wij stemmen nu over het amendement nr. 7 van mevrouw Meunier, de heer Adriaens, mevrouwen Huytebroeck en Theunissen bij artikel 34.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

20 répondent oui.

20 antwoorden ja.

44 répondent non.

44 antwoorden neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'amendement est rejeté.

Bijgevolg is het amendement verworpen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs,

Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons maintenant au vote sur l'article 34.

Wij stemmen nu over het artikel 34.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

25 s'abstiennent.

25 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Adriaens, Arckens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Demol, Doukeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Hance, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Lootens-Stael, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, MM. Van Assche, Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — A l'article 37, deux amendements ont été déposés, l'un n°8 par Mmes Meunier, Huytebroeck, Theunissen et M. Adriaens et l'autre par Mme de Groote n° 13 visant à supprimer cet article.

Nous votons donc sur l'article.

Nous passons maintenant au vote sur l'article 37.

Wij stemmen nu over het artikel 37.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

44 votent oui.

44 stemmen ja.

20 votent non.

20 stemmen neen.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'article est adopté.

Bijgevolg is het artikel aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaepe, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Nous passons au vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

43 votent oui.

43 stemmen ja.

20 votent non.

20 stemmen neen.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, M. Draps, Mme Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Lemesre, M. Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Vanhengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Nee hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, MM. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Clerfayt, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

La proposition d'ordonnance (de Mme Geneviève Meunier et M. Alain Adriaens) relative à l'organisation du marché de l'électricité en Région bruxelloise (nos A-139/1 et 2 – 2000/2001) devient sans objet.

Het voorstel van ordonnantie (van Mevr. Geneviève Meunier en de heer Alain Adriaens) betreffende de organisatie van de elektriciteitsmarkt in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (nrs A-139/1 en 2 – 2000/2001) heeft geen voorwerp meer.

PROPOSITION DE RESOLUTION VISANT A ACCORDER UNE AIDE AUX ENTREPRISES, ET PLUS PARTICULIEREMENT AUX PME ET AUX INDEPENDANTS, EN VUE DU PASSAGE A L'EURO

Vote nominatif sur les conclusions de la commission

VOORSTEL VAN RESOLUTIE TOT HET VERLENEN VAN STEUN AAN DE BEDRIJVEN EN MET NAME AAN DE KMO'S EN AAN DE ZELFSTANDIGEN MET HET OOG OP DE INVOERING VAN DE EURO

Naamstemming over de besluiten van de commissie

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur les conclusions de la commission.

Wij gaan over tot de stemming over de conclusies van de commissie.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une explication de vote ? *(Non.)*

Vraagt iemand het woord voor een stemverklaring ? *(Nee.)*

Ceux qui sont pour le rejet de la proposition de résolution votent *oui* puisque les conclusions de la commission en proposent le rejet.

Zij die er voorstander van zijn dat het voorstel van resolutie wordt verworpen, stemmen *ja* omdat de commissie voorstelt dat het wordt verworpen.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

57 votent oui.

57 stemmen ja.

12 votent non.

12 stemmen neen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mme Dupuis, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

MM. Arckens, Cerexhe, Mme de Groote, M. Demol, Mme Fraiteur, MM. Grimberghs, Hance, Lemaire, Lootens-Stael, Riguelle, Van Assche et Van Roye.

En conséquence, les conclusions de la commission sont adoptées.

Bijgevolg worden de conclusies van de commissie aangenomen.

**PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT AU
PROTOCOLE DE KYOTO A LA CONVENTION-CADRE
DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES, AINSI QU'AUX ANNEXES A ET B, FAITS
A KYOTO LE 11 DECEMBRE 1997**

Vote nominatif sur l'ensemble

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE HOUDENDE INSTEM-
MING MET HET PROTOCOL VAN KYOTO BIJ HET
RAAMVERDRAG VAN DE VERENIGDE NATIES INZAKE
KLIMAATVERANDERING, EN MET DE BIJLAGEN A EN
B, OPGEMAAKT TE KYOTO OP 11 DECEMBER 1997**

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — Nous passons au vote sur le projet d'ordonnance.

Wij stemmen over het ontwerp van ordonnantie.

Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

69 membres sont présents.

69 leden zijn aanwezig.

64 votent oui.

64 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté. Il sera soumis à la sanction du gouvernement.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doulkeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vanhengel, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

**ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE
L'INTERPELLATION DE M. DENIS GRIMBERGHS A M.
FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESI-
DENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT « L'IM-
PLANTATION DU FUTUR CENTRE D'ACCUEIL
SUSCEPTIBLE D'ACCUEILLIR LES SOMMETS
EUROPEENS » ET DE L'INTERPELLATION JOINTE DE
M. ERIK ARCKENS CONCERNANT « L'ORGANI-
SATION SPATIALE DU PROCHAIN SOMMET
EUROPEEN »**

Vote nominatif

MOTIES INGEDIEND TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER DENIS GRIMBERGHS TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE REGERING, BETREFFENDE « DE VESTIGING VAN HET TOEKOMSTIGE CENTRUM WAAR DE EUROPESE TOPONTMOETINGEN ZULLEN PLAATSHEBBEN » EN VAN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER ERIK ARCKENS BETREFFENDE « DE RUIMTELIJKE ORGANISATIE VAN DE KOMENDE EUROPESE TOP »

Naamstemming

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Denis Grimberghs à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant « l'implantation du futur centre d'accueil susceptible d'accueillir les sommets européens » et de l'interpellation jointe de M. Erik Arckens concernant « l'organisation spatiale du prochain sommet européen ».

Aan de orde is de stemming over de gemotiveerde moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Denis Grimberghs tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de regering, betreffende « de vestiging van het toekomstige centrum waar de Europese topontmoetingen zullen plaatshebben » en van de toegevoegde interpellatie van de heer Erik Arckens betreffende « de ruimtelijke organisatie van de komende Europese top ».

Deux ordres du jour motivés ont été déposés :

Twee gemotiveerde moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par Mme Marion Lemesre, MM. Yaron Pesztat, Mohamed Azzouzi, Joël Riguelle, Mmes Brigitte Grouwels et Caroline Persoons.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door Mevr. Marion Lemesre, de heren Yaron Pesztat, Mohamed Azzouzi, Joël Riguelle, Mevr. Brigitte Grouwels en Mevr. Caroline Persoons.

— Un ordre du jour motivé a été déposé par M. Erik Arckens.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heer Erik Arckens.

— Conformément à l'article 104.5 de notre Règlement, il appartient au Conseil de se prononcer, sans débat, sur la priorité à accorder à l'un des deux ordres du jour motivés.

Overeenkomstig artikel 104.5 van het Reglement, staat het aan de Raad om zich, zonder debat, uit te spreken over de voorrang die aan één van de twee gemotiveerde moties moet worden verleend.

Quelqu'un demande-t-il la parole pour une proposition de priorité ?

Vraagt iemand het woord voor een voorstel betreffende de rangorde ?

La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, cela ne vous étonnera pas si je demande la priorité pour l'ordre du jour déposé, comme première signataire, par Mme Marion Lemesre.

Je mets donc cette proposition de priorité aux voix.

Ik breng dit voorstel betreffende de rangorde in stemming.

RESULTAT DU VOTE / UITSLAG VAN DE STEMMING

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

63 votent oui.

63 stemmen ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, l'ordre du jour motivé déposé par Mme Lemesre et consorts bénéficie de la priorité.

Bijgevolg krijgt de gemotiveerde motie ingediend door Mevr. Lemesre c.s. voorrang.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfâ, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cereche, Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Draps, Mmes Dupuis, Fraiteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Mahieu, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfâ, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael et Van Assche.

La parole est à M. Yaron Pesztat pour une explication de vote.

M. Yaron Pesztat. — Madame la Présidente, je me réjouis que cet ordre du jour motivé ait été cosigné par la quasi totalité des membres de la commission concernée. J'espère que l'ensemble des membres des groupes intéressés votera de même.

Petite déception tout de même puisqu'il faut noter une exception de la part du groupe VLD-VU-O qui n'a pas souhaité se joindre à nous. J'imagine que c'est par fidélité à M. Verhofstadt. C'est

dommage. Peut-être qu'en séance plénière, vous allez modifier votre point de vue.

Je me réjouis que cet ordre du jour ait été adopté à la quasi unanimité qui, à mon avis, est motivée par le sentiment qu'a suscité la manière dont M. Verhofstadt a traité ce dossier et qui nous a replongés dix ans pour ne pas dire plus en arrière, au plus noires heures de la bruxellisation.

Cela étant, il ne faudrait pas limiter notre tir sur l'Etat fédéral. La Région bruxelloise a des responsabilités dans ce dossier. Ce n'est pas parce que nous sommes unanimes pour critiquer la méthode de M. Verhofstadt que cela exonère de toute responsabilité le gouvernement de la Région bruxelloise. Depuis dix ans, on n'a strictement rien fait pour débloquer le dossier de l'accueil des institutions européennes.

Mme la Présidente. — Ceci dépasse de loin ce que vous pouviez dire.

La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Madame la Présidente, le vote par notre Assemblée de cet ordre du jour motivé témoigne pour le moins d'une volonté commune de faire respecter par les autres niveaux de pouvoir de notre pays, en l'occurrence le gouvernement fédéral, les dispositions législatives et réglementaires dont s'est doté notre région pour gérer l'aménagement de son territoire dans le respect de ses habitants, tout en tenant compte des besoins des utilisateurs, notamment dans le cadre de ses missions de capitale, mais sans plus sacrifier les premiers pour le confort des seconds selon les anciens principes de la bruxellisation rappelés par M. Pesztat et qui ont sévi dans les années 60 et 70. Par courtoisie, je ne citerai pas les personnalités politiques en cause. Elles ont été citées en commission.

Aussi, après le large débat qui s'est tenu en commission, il nous a semblé important de demander au gouvernement de faire respecter le nouveau PRAS, encore tout chaud, et les PPAS ainsi que de faire surtout respecter les engagements du passé en termes de compensation-logement. Cela nous semble d'une grande évidence, mais de plus, nous demandons une large concertation et le groupe PRL-FDF insiste sur la nécessité d'examiner tous les lieux possibles au regard des nécessités, à établir selon un cahier des charges précis. Il ne faut pas examiner le où, mais le comment.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Denis Grimberghs.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, il est symbolique et important, ici en séance plénière – nous étions nombreux en commission, mais nous sommes forcément encore plus nombreux à cette heure-ci en séance plénière – que tout le monde se rende bien compte de la portée du vote. Comme M. Pesztat l'a dit, il ne faudrait pas que l'unanimité, que nous souhaitons, cache quelque part les responsabilités des uns et des autres, y compris celles du passé. Je pense donc important de souligner, à l'égard du gouvernement, que si ce texte est approuvé, ce que j'espère évidemment, il va de soi qu'il aura la responsabilité d'examiner comparativement toutes les solutions visant à accueillir les sommets européens, en en exceptant une qui, manifestement, a été rendue publique par le premier ministre, mais qui n'est pas compatible avec les règles urbanistiques en vigueur dans notre région.

De Voorzitter. — De heer Dominiek Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael. — Mevrouw de Voorzitter, de Vlaams Blok-fractie zal zich bij de stemming over onderhavige motie onthouden.

Uiteraard is mijn fractie er voorstander van dat de vigerende voorschriften inzake het GBP en het GeWOP worden nageleefd. Uiteraard is mijn fractie er voorstander van dat de verbintenissen uit het verleden inzake compensaties worden nagekomen.

Anderzijds vinden wij dat een overleg om een onderzoek op te starten over de potentiële gevolgen op sociaal vlak en op veiligheidsvlak van de organisatie van Europese toppen in Brussel onvoldoende is. Wij zijn van oordeel dat alleen een gedeeltelijke decentralisatie van de Europese instellingen naar andere Europese lidstaten een oplossing kan bieden voor de immense problemen die de aanwezigheid van de Europese instellingen in Brussel, hoofdstad van Europa, met zich brengen.

Mme la Présidente. — Nous passons au vote.

Wij stemmen nu.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

RESULTAT DU VOTE / UITSLAG VAN DE STEMMING

67 membres sont présents.

67 leden zijn aanwezig.

61 votent oui.

61 stemmen ja.

6 s'abstiennent.

6 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Conformément à l'article 104.5 de notre Règlement, l'adoption de cet ordre du jour motivé entraîne la caducité de l'autre ordre du jour motivé déposé.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Overeenkomstig artikel 104.5 van ons Reglement vervalt de andere gemotiveerde motie ten gevolge van de aanneming van deze gemotiveerde motie.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Braeckman, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe,

Naamstemming

Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daif, Mme de Groote, MM. De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbai, MM. Doukeridis, Mmes Dupuis, Fraitteur, MM. Galand, Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, M. Hutchinson, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Pesztat, Riguelle, Roelants du Vivier, Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Tomas, Van Roye, Vervoort, Mme Wynants, MM. Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

MM. Arckens, Demol, Hance, Lootens-Stael, Michel et Van Assche.

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, puis-je vous suggérer de faire porter le plus vite possible cette résolution approuvée par notre Conseil par pli au premier ministre ?

Mme la Présidente. — Monsieur Grimberghs, vous pourriez y aller vous-même ! (*Exclamations.*)

M. Denis Grimberghs. — Madame la Présidente, cela aurait plus de poids venant de la présidente de notre Assemblée.

ORDRES DU JOUR DEPOSES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. JEAN-PIERRE CORNELISSEN À M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, CONCERNANT « LA VOLONTE EXPRIMEE PAR LE MINISTRE JOS CHABERT DE BLOQUER A BRUXELLES LA RATIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE SUR LA PROTECTION DES MINORITES A LAQUELLE LA BELGIQUE A DECIDE D'ADHERER » ET L'INTERPELLATION JOINTE DE MME FRANCOISE SCHEPMANS CONCERNANT « LE DEBAT REGIONAL ACTUEL RELATIF A LA RATIFICATION DE LA CONVENTION-CADRE DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES »

Vote nominatif

MOTIES INGEDIENT TOT BESLUIT VAN DE INTERPELLATIE VAN DE HEER JEAN-PIERRE CORNELISSEN TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRÉSIDENT VAN DE REGERING, BETREFFENDE « HET VOORNEMEN VAN MINISTER JOS CHABERT OM DE BEKRACHTIGING VAN DE KADEROVEREENKOMST OVER DE BESCHERMING VAN DE MINDERHEDEN DIE BELGIE ZAL SLUITEN TEGEN TE HOUDEN », EN DE TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN MEVROUW FRANCOISE SCHEPMANS BETREFFENDE « DE HUIDIGE DISCUSSIE OVER DE BEKRACHTIGING VAN DE KADEROVEREENKOMST VAN DE RAAD VAN EUROPA OVER DE BESCHERMING VAN DE NATIONALE MINDERHEDEN »

Mme la Présidente. — L'ordre du jour modifié appelle le vote sur les ordres du jour déposés en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant « la volonté exprimée par le ministre Jos Chabert de bloquer à Bruxelles la ratification de la convention-cadre sur la protection des minorités à laquelle la Belgique a décidé d'adhérer » et l'interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant « le débat régional actuel relatif à la ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales ».

Aan de gewijzigde orde is de stemming over de moties ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-Président van de regering, betreffende « het voornemen van minister Jos Chabert om de bekrachtiging van de kaderovereenkomst over de bescherming van de minderheden die België zal sluiten tegen te houden », en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende « de huidige discussie over de bekrachtiging van de kaderovereenkomst van de Raad van Europa over de bescherming van de nationale minderheden ».

Deux ordres du jour ont été déposés :

Twée moties werden ingediend :

— Un ordre du jour motivé a été déposé par MM. Benoît Cerexhe, Joël Riguelle et Denis Grimberghs.

Cet ordre du jour fait l'objet d'un amendement des mêmes signataires, distribué sur les bancs.

Een gemotiveerde motie werd ingediend door de heren Benoît Cerexhe, Joël Riguelle en Denis Grimberghs.

Op deze motie hebben de ondertekenaars een amendement ingediend dat werd rondgedeeld.

Je vous en donne lecture :

« Amendement à l'ordre du jour motivé déposé en conclusion de l'interpellation de M. Jean-Pierre Cornelissen à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement, concernant « la volonté exprimée par le ministre Jos Chabert de bloquer à Bruxelles la ratification de la convention-cadre sur la protection des minorités à laquelle la Belgique a décidé d'adhérer » et de l'interpellation jointe de Mme Françoise Schepmans concernant « le débat régional actuel relatif à la ratification de la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales ».

Remplacer le 4^e alinéa par :

« — Demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale de déposer au plus tard dans le mois qui suit la signature de la convention-cadre par le ministre des Affaires étrangères, le projet d'ordonnance portant assentiment à la convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la protection des minorités nationales, signée à Strasbourg le 1^{er} février 1995. ». ».

« Amendement over de motie ingediend tot besluit van de interpellatie van de heer Jean-Pierre Cornelissen tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Regering, betreffende « het voornemen van minister Jos Chabert om de bekrachtiging van de kaderovereenkomst over de bescherming van de minderheden die België zal sluiten tegen te houden », en de toegevoegde interpellatie van mevrouw Françoise Schepmans betreffende « de huidige discussie over de bekrachtiging van de kaderovereenkomst van de Raad van Europa over de bescherming van de nationale minderheden ».

Het vierde lid vervangen door :

« — Vraagt de Brusselse hoofdstedelijke regering het ontwerp van ordonnantie houdende instemming met de kaderovereenkomst van de Raad van Europa betreffende de bescherming van de nationale minderheden, ondertekend te Straatsburg op 1 februari 1995, uiterlijk een maand na de ondertekening van de kaderovereenkomst door de minister van Buitenlandse Zaken, in te dienen. ». ».

— L'ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Marc Cools, Mahfoudh Romdhani, Mme Brigitte Grouwels et M. Sven Gatz.

De eenvoudige motie wordt door de heren Marc Cools, Mahfoudh Romdhani, mevrouw Brigitte Grouwels en de heer Sven Gatz voorgesteld.

La parole est à M. Benoît Cerexhe.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, nous souhaitons, comme la grande majorité de cette assemblée, que l'accord qui a été conclu au niveau fédéral concernant la signature et la ratification de la convention-cadre sur la protection des minorités soit également ratifié ici en Région bruxelloise.

J'ai entendu, hier, Mme Schepmans et M. Cornelissen. Je leur demande, aujourd'hui, de joindre la parole aux actes. J'ai même entendu votre président de parti, Monsieur Cornelissen – même si vous nous avez dit que vous ne le reconnaissiez plus comme président de parti – souhaiter que notre région soit la première à ratifier cette convention-cadre.

C'est dans ce cadre-là que nous avons déposé une motion, que nous avons légèrement amendée aujourd'hui pour reprendre les propos que nous a tenus M. de Donnea, hier, à les appliquer dans le cadre d'un texte que nous déposons. Donc, nous demandons au gouvernement, dès que le ministre des Relations étrangères, M. Michel, aura signé la convention-cadre, de déposer sur les bancs du Parlement dans le mois qui suit un projet d'assentiment à cette convention-cadre.

Cette motion peut rallier une grande majorité des membres de notre Parlement puisque cela correspond tant à l'esprit qu'à la lettre de l'accord qui a été conclu ainsi qu'aux propos qui ont été tenus hier par Mme Schepmans et M. Cornelissen.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Marc Cools.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, il est inutile de voter une motion telle que propose M. Cerexhe, alors que la réponse du Ministre-Président était on ne peut plus clair. Nous venons de recevoir

le compte rendu analytique, lequel mentionne : « Je proposerai au gouvernement de soumettre au Parlement pour ratification le texte signé par le ministre des Affaires étrangères, dès que le groupe de travail prévu par l'accord politique, auquel par M. Cerexhe et ses collègues du PSC ont également souscrit et qui doit définir la notion de minorité dans notre pays, aura terminé ses travaux. ».

M. Benoît Cerexhe. — Cela correspond à notre motion, Monsieur Cools ! Nous soutenons M. de Donnea dans cette procédure. Votez avec nous ! Qu'est-ce qui vous gêne en l'espèce ?

M. Denis Grimberghs. — Si je comprends bien, M. Cools préfère le vote sur la motion pure et simple, qui est en quelque sorte un vote de confiance à l'égard du gouvernement, pour tester si ceux qui sont récalcitrants accordent leur confiance au gouvernement.

Dans ce cas, M. Cools aurait dû avoir le courage de le dire !

Mme la Présidente. — Nous procédons maintenant au vote nominatif sur l'ordre du jour pur et simple.

Wij gaan thans over tot de naamstemming over de eenvoudige motie.

Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

RESULTAT DU VOTE / UITSLAG VAN DE STEMMING

68 membres sont présents.

68 leden zijn aanwezig.

48 répondent oui.

48 antwoorden ja.

20 répondent non.

20 antwoorden neen.

En conséquence, le Conseil l'adopte.

Bijgevolg wordt ze door de Raad aangenomen.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. André, Arckens, Azzouzi, Béghin, Boelpaep, Mmes Bouarfa, Byttebier, Caron, Carthé, MM. Chabert, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daïf, De Wolf, Decourty, Demol, Mmes Derbaki Sbai, Dupuis, M. Gatz, Mme Gelas, MM. Gosuin, Grijp, Mme Grouwels, MM. Hance, Hutchinson, Mme Lemesre, MM. Lootens-Stael, Michel, Mme Molenberg, M. Moock, Mme Mouzon, M. Ouezekhti, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Romdhani, Mme Schepmans, MM. Smits, Tomas, Van Assche, Van

hengel, Vervoort, Zenner, de Clippele, de Lobkowicz, de Patoul et van Eyll.

Ont voté non :

Neen hebben gestemd :

M. Adriaens, Mme Braeckman, MM. Cerexhe, Daems, Mme de Groote, M. Doulkeridis, Mme Fraiteur, MM. Galand, Grimberghs, Mme Huytebroeck, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mahieu, Pesztat, Riguelle, Mmes Saïdi, Theunissen, M. Van Roye et Mme Wynants.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, je ne vous retiendrai pas par de longs discours car nous avons légèrement débordé du *timing* que l'on s'était assigné. Cela est dû au fait que nous avons beaucoup de matières à traiter aujourd'hui et que nous avons commencé, pour raison impérative, avec une heure de retard.

Je remercie les parlementaires, d'avoir participé à cette année fructueuse, tonique et dynamique. Je demanderai, au nom de tous mes collègues parlementaires, au ministre du Budget d'abord, mais aussi à l'ensemble de ses collègues, de ne pas nous envoyer des budgets ou des textes trop tardivement, de manière à ce que nous ne devions pas travailler à l'arrachée ou dans des conditions difficiles.

En tout cas, je tiens à remercier les services qui ont beaucoup travaillé tout au long de l'année, ainsi que l'ensemble du personnel du Parlement, car chacun a une tâche à accomplir et le fait fort bien. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Ik wens iedereen een prettige vakantie toe en nodig iedereen uit op de receptie in het cafetaria.

M. Marc Cools. — Madame la Présidente, je voudrais, au nom de tous les membres de cette Assemblée, vous remercier pour la manière dont vous avez dirigé les débats au cours de cette session. Comme vous, je tiens à remercier les services, notamment les secrétariats de commissions et les services des comptes rendus qui, ces dernières semaines, ont eu beaucoup de travail de par les nombreux projets et propositions que nous avons dû examiner en cette fin de session.

Je vous souhaite aussi de bonnes vacances.

Mme la Présidente. — Merci, Monsieur Cools.

— La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 35.*

De plenaire vergadering wordt om 18.35 uur gesloten.